



BULLETIN



SOCIÉTÉ JURASSIENNE DES OFFICIERS

Février 2024 - N° 40



HÔTEL - RESTAURANT



LA PETITE GILBERTE DE COURGENAY

à bientôt à Courgenay !



Rue de Petite-Gilberte 2 | CH-2950 Courgenay
Tel. 032 471 22 22
E-Mail: info@lapetitegilberte.ch
www.lapetitegilberte.ch



BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ JURASSIENNE DES OFFICIERS

N°40, février 2024

Éditeur :

Comité de la Société
jurassienne des officiers

Rédacteur responsable :

Dimitry Queloz
18, Pré de la Grange
1680 Romont

Courriel :
dimitryqueloz@hotmail.com

Tirage :

1700 exemplaires

Prix du numéro :

Fr. 15.-

Réalisation et impression :

DEMOTEC SA
Graphisme-Imprimerie
Fbg Saint-Germain 5a
2900 Porrentruy

Publicité :

Cap Gérard Guenat
2900 Porrentruy

Maj Dany Contréras
2924 Montignez

Internet :

www.sjof.ch

Photo de la page de couverture :

Vue aérienne du Château
de Porrentruy
© Martin Trouillat

Billet du président

Lt col EMG Edouard Vifian

3

PV AG SJO 2023

Maj Mirko Dell'Anna

9

Le colonel Willy Badertscher nous a quittés

27

Remise du Prix SJO au colonel Hervé de Weck

29

Organisation militaire de la Principauté épiscopale de Bâle

Maj Dimitry Queloz

33

Germain Beucler, sous-officier exemplaire et serviteur infatigable de la communauté, n'est plus

39

Post Tenebras LUX. « LUX 23 », une planification de longue haleine et une implication de tous les acteurs et partenaires

Lt col EMG Edouard Vifian

43

L'Armée suisse veut réduire ses émissions de CO₂

Maj Dimitry Queloz

47

Le nouveau drone de reconnaissance ADS 15 bientôt opérationnel ?

Maj Dimitry Queloz

53

« Garde suisse un jour, garde suisse toujours » !

Cap Sylvain Queloz

59

Quand la Suisse utilisait son terrain pour préparer sa défense

Cdt de C Dominique Andrey

63

L'armée : moteur ou accessoire de la création de la Suisse moderne de 1848 ?

Olivier Meuwly

67

Pilet-Golaz. Le Janus suisse

Maj Dimitry Queloz

71

Le traité de Lausanne : un siècle d'influence sur la situation géopolitique en Europe et au Moyen-Orient

Maj Dimitry Queloz

75

« Mal français » et « Grippe espagnole »

Col Hervé de Weck

83

Publications 2022-2023

Col Hervé de Weck

87

ENTREPRISE DU GAZ S.A.

CHAUFFAGE | SANITAIRE | DÉPANNAGE 24/24 | SERVICE DES EAUX

Siège principal:

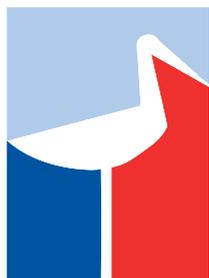
Route d'Alle 58 | 2900 PORRENTRUUY
Tél. 032 465 96 20

Succursales:

Rue du Puits 20 | 2800 DELÉMONT
Tél. 032 422 29 25

Rue de la Courtine 26 | 2740 MOUTIER
Tél. 032 493 37 27

info@gazsa.ch | www.gazsa.ch



HÔTEL RESTAURANT DE LA CIGOGNE

MIÉCOURT

Billet du président

Lt col EMG Edouard Vifian

Chers lectrices et lecteurs du *Bulletin SJO*,

J'ai le plaisir de m'adresser à vous pour la troisième année. Celle-ci a encore été marquée par la guerre en Ukraine à laquelle s'ajoute le conflit israélo-palestinien. Bien évidemment, tous ces affrontements ont un effet direct sur les questions en matière de défense dans les pays européens mais également en Suisse.

La défense du territoire revient sur toutes les lèvres. Pour rappel, selon le règlement « Terminologie des règlements de conduite de l'armée 17 », la défense est une « tâche de l'armée visant à assurer la protection du pays et de sa population et à maintenir de manière crédible la souveraineté de l'État ». Notre armée doit être apte à remplir cette mission. Dans le cas contraire, la Suisse ne sera qu'un passager clandestin de la sécurité européenne et la neutralité armée une illusion.

Par conséquent, pour pouvoir défendre un pays de manière crédible, il faut des capacités. Avec « Armée 95 », héritée de la chute du Mur de Berlin, notre défense comptait cinq brigades blindées équipées d'environ 370 chars *Leopard 2*. Ces



moyens permettaient de barrer les frontières et les transversales contre des attaques venant de plusieurs directions, comme l'Ukraine a dû le faire lors de l'attaque russe.

Aujourd'hui, et selon « Image de l'armée et stratégie 2023 », notre armée doit être capable de défendre contre une attaque avec trois brigades blindées. Ses grandes unités disposent actuellement de 134 chars qui devraient être modernisés au plus tard d'ici 2030.

Suite à l'achat urgent de 36 avions de combat *F-35* coûtant 6 milliards (en comparaison, la Finlande, plus petite en termes de population et d'économie, en achète 64), la modernisation de nos troupes au sol est encore loin d'être assurée. Pourtant, ce sont bien elles qui seront décisives.

Aujourd'hui, les alertes font désormais partie du triste quotidien des Ukrainiens, des Israéliens et des Gazaouis. Heureusement, des systèmes de défense modernes interceptent une grande partie des missiles visant les infrastructures militaires et civiles. La Suisse ne dispose actuellement d'aucun système de ce type pour protéger efficacement son infrastructure énergétique par exemple.

Les premiers remèdes devraient être les missiles *Patriot* pour lesquels, comme pour les avions de combat, la Confédération dépend de la disponibilité de livraison des États-Unis. De plus, pour pouvoir intercepter efficacement des missiles à moyenne portée tirés depuis la Méditerranée, par exemple, il faudrait une coopération bien rodée avec les nations membres de l'OTAN.

En bref, l'exigence sécuritaire actuelle et la réalité de la neutralité armée suisse divergent encore quelques peu.

La raison en est évidemment les « dividendes de la paix » que la Suisse touche depuis bien trop longtemps. En 20 ans, elle a réduit ses dépenses militaires de 1,6 à 0,6 pour cent du produit intérieur brut

(PIB). C'est extrêmement peu en comparaison internationale.

Le déséquilibre apparaît d'autant plus si l'on compare les dépenses absolues. Depuis 1992, la Russie a augmenté ses dépenses militaires de deux tiers en termes réels, les États-Unis de près d'un tiers. La Finlande et la Norvège dépensent quatre cinquièmes de plus pour l'armée, la Suède un tiers. L'Allemagne, en revanche, a réduit ses dépenses pour l'armée de deux pour cent, et la Suisse d'un cinquième, ce qui constitue un record !

Croire qu'il n'y aurait plus jamais de guerre conventionnelle en Europe était malheureusement quelque peu naïf. De nombreux États l'ont reconnu dès la désintégration sanglante de la Yougoslavie : celui qui ne peut pas se défendre de manière crédible ne peut malheureusement plus se sentir en sécurité. Cela aurait dû devenir évident au plus tard après l'annexion de la Crimée par la Russie. Des autocrates comme Vladimir Poutine ne comprennent manifestement que le langage de la force.

Je vous parlais de défense crédible, notre armée a besoin d'un investissement de quelque 13 milliards de francs pour l'acquisition de capacités durant la période allant de 2024 à 2031. Si le budget de l'armée augmentait progressivement à 1% du PIB jusqu'à la fin des années 2030, comme décidé par le Parlement, les moyens financiers à disposition seraient suffisants. Mais les mesures prises par le Conseil fédéral pour éliminer le déficit

structurel vont repousser à 2035 l'objectif d'atteindre 1% du PIB. En reportant ainsi la hausse des dépenses sur cinq années supplémentaires, la première étape pour renforcer la capacité de dépenses s'achèvera que dans la deuxième moitié des années 2030.

Le fait que l'un des pays les plus riches d'Europe ne soit pas en mesure de financer une armée opérationnelle et de dépenser à cet effet environ 1% de son PIB, apparaît comme une absurdité au vu de la situation de la menace.

On peut tourner les choses comme l'on veut : la Suisse risque de faire du parasitisme à force d'insister officiellement sur sa neutralité armée, tout en se fiant en réalité à la protection implicite de l'OTAN. Il n'est pas étonnant que cela suscite une incompréhension croissante de la part de nos voisins. Il est donc grand temps de procéder rapidement à une correction, comme le Parlement l'exige à juste titre du Conseil fédéral.

Ainsi, comme le principal facteur limitant au maintien et au développement des capacités requises sont les ressources financières et comme tout ne peut pas être réalisé en même temps, le commandement de l'armée a décidé de procéder par étapes¹.

Ainsi, l'objectif de renforcer substantiellement la capacité de défense peut être atteint à travers trois lignes stratégiques :

- 1) Le développement adaptatif des capacités militaires;
- 2) La volonté de saisir les chances offertes par le progrès technologique;
- 3) L'intensification de la coopération internationale.

L'idée est de moderniser progressivement l'armée, une partie à la fois, plutôt que de remplacer des flottes entières et des systèmes complets comme par le passé. En renouvelant les systèmes par étapes bien définies, la capacité de défense pourra être développée plus rapidement en accumulant aussi des expériences utiles pour les acquisitions suivantes et en profitant des possibilités offertes par le progrès technologique. Une telle approche s'impose en particulier pour les forces terrestres : un tiers des corps de troupe d'un certain type sera équipé en nouveaux systèmes lors d'une première étape, les deux autres tiers l'étant par la suite.

Lors de la première étape de modernisation d'ici 2031, il s'agit d'investir avant tout dans le renouvellement des capacités de défense. Au sol, il s'agit notamment des systèmes antichars à longue portée, du feu indirect et de divers nouveaux véhicules blindés. Il importe aussi de combler les lacunes d'équipement qui touchent les formations mécanisées. Dans ce but, une partie des chars de combat *Leopard* mise sous cocon devra être soumise à un programme de maintien de la capacité. En ce qui concerne

¹ *Image de l'armée et stratégie 2023, renforcer les capacités de défense, août 2023.*



ARMURERIE
STUCKI SÀRL

Charles-Edouard Stucki

Propriétaire / Armurier CFC et commerçant en armes

Rue de Soleure 4
2740 Moutier

Tél. 079 814 62 00
info@armureriestucki.ch
www.armureriestucki.ch



buwaprint.ch

t-shirts & caps & ++

Rue Père Carré 12
Develier

**T-shirts et + pour
-entreprise
-société
-club**



les meilleurs prix grâce
à un équipement moderne
032 423 57 27

le système de défense sol-air, il faut corriger les lacunes du dispositif de défense dans l'espace aérien inférieur et intermédiaire, pour contrer en particulier la menace que représentent les engins guidés, les missiles de croisière et les drones. En outre, il est nécessaire de renouveler du matériel dans les domaines de la conduite en réseau, de la recherche de renseignements, de la cyberdéfense, de la guerre électronique et de la mobilité aérienne tactique. Enfin, des investissements doivent améliorer de manière significative l'approvisionnement, notamment en munitions.

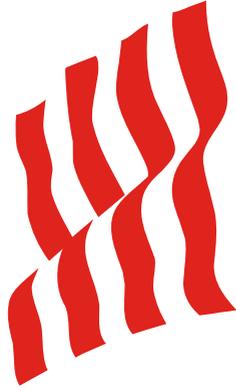
En conclusion, j'aimerais souligner que les périls ne sont pas seulement d'ordres militaires, économiques ou climatiques mais ils peuvent prendre des formes plus subtiles comme la discrimination, la lutte des races, des sexes, des générations ou la remise en cause de la nature humaine. Une société autoritaire, comme une société individualiste sont génératrices d'intolérance et de violences. Nous devons préserver l'esprit de nos communautés, locales, cantonales et nationales. Nous devons renforcer la cohésion et la

convivialité. C'est aussi le sens d'une armée de milice.

L'engagement commun des hommes et des femmes de la Société Jurassienne des Officiers s'inscrit dans cette optique. En situation de crise, il est important de pouvoir compter sur toutes les forces vives de notre armée. Il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur nos camarades mais également sur nos anciens, nos aînés! Ainsi chaque membre de notre Société participe activement à la cohésion nationale et à l'esprit de résilience indispensable en ces temps particulièrement troublés.

C'est dans cet état d'esprit que je vous souhaite un agréable moment à la lecture du *Bulletin SJO 2024*. Il se veut à la fois attentif à l'actualité de la politique de sécurité et de l'armée mais il se réfère également aux temps passés qui éclairent souvent notre présent.

Je ne saurais terminer sans remercier l'ensemble de nos annonceurs qui assurent la pérennisation de notre *Bulletin*, et sans lesquels sa publication serait impossible. Merci à tous et bonne lecture!



heimgartner

LE DRAPEAU

Heimgartner Drapeaux SA · Route de la Gare 35 · 1131 Tolochenaz
Téléphone 021 661 12 00 · lausanne@heimgartner.com

Drapeaux / Bannières de sociétés · Drapeaux de communes · Drapeaux de cantons · Tissage
Mâts de drapeaux / Mâts d'oriflammes · Drapeaux publicitaires · Chaînes de fanions · Fanions de table
Hampes · Etendards · Bannières de procession · Drapeaux de lutte · Drapeaux des nations
Concept de pavoisement · Broderie sur vêtements et casquettes · Drapeaux armoiries de famille
Sailflag · Encadrements de toiles · Restaurations de bannières · Hampes · Beachflags · Oriflammes

PV AG SJO 2023

Maj Mirko Dell'Anna

39^e assemblée générale ordinaire de la Société Jurassienne des Officiers (SJO), samedi 19 mars 2023 à 16 h 30, Hôtel de Ville, 2800 Delémont.

1. Ouverture de l'assemblée

Les musiciens *Illumination Brass Quartet* interprètent *La Rauracienne* et l'*Hymne national*.

Le lieutenant-colonel EMG Edouard Vifian, président, annonce l'ouverture de la 39^e assemblée générale et souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents et aux invités qui nous honorent de leur présence, en particulier :

- M^{me} la Ministre Nathalie **Barthoulot**, cheffe du département de l'intérieur de la République et Canton du Jura ;
- M. le Conseiller aux États Charles **Juillard**, membre de notre société ;
- M. Yann **Rufer**, 2^e vice-président du Parlement jurassien ;
- M. Damien **Chappuis**, maire de Delémont, qui nous adressera le mot des autorités communales, merci Monsieur le Maire pour votre accueil et pour le vin d'honneur ;
- M. le Divisionnaire René **Wellinger**, commandant des forces terrestres qui nous fera l'honneur d'être notre conférencier du jour ;
- M. le Divisionnaire Mathias **Tüscher**, commandant de la 1^{re} division territoriale, président de l'Association de la *Revue Militaire Suisse*, membre de notre société qui s'adressera à nous tout à l'heure ;
- M. le Colonel Damien **Rérat**, commandant de la Police jurassienne ;
- M. le Colonel Damien **Scheder**, chef de la section Protection Population et Sécurité, membre de notre société ;
- M. le Major Emmanuel **Mathys**, CEM de la région centre OFDF, représentant Monsieur le Colonel Cédric **Doleyres**, commandant de la région Douane Centre de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF ;
- M. le Lieutenant-colonel **Heitzmann**, vice-président de la Société Militaire Genevoise ;

- M. le Caporal Jean-Jacques **Sangsue**, représentant ASSO Porrentruy-Ajoie ;
- Messieurs les présidents d'honneur : le Colonel EMG Jacques **Valley**, le Colonel Charles **Socchi**, le Colonel Jean-François **Bertholet** et le Major Bêat **Leuenberger** ;
- M. le Colonel Hervé **de Weck**, ancien rédacteur en chef de la *Revue Militaire Suisse* et membre d'honneur de notre société ;
- M. le Lieutenant **Abetel**, président mil campus + SVO ;
- Ainsi que 55 membres en leurs titres et qualités.
- M. le Commandant de Corps Hans-Peter **Walsler**, chef du commandement de l'instruction ;
- M. le Commandant de Corps Laurent **Michaud**, chef du commandement des opérations ;
- M. le Divisionnaire Guy **Vallat**, attaché de défense à Paris, membre de notre société ;
- M. le Divisionnaire Frédéric **Greub**, ancien commandant de la division de campagne 2, membre de notre société ;
- M. le Brigadier Jean-Pierre **Weber**, ancien commandant de la brigade frontière 3, membre de notre société ;

Retenus par d'autres obligations, plusieurs invités s'excusent. Il s'agit en particulier de :

- M^{me} la Conseillère fédérale Elisabeth **Baume-Schneider** ;
- M. le Conseiller national Jean-Paul **Gschwind** ;
- M. Pierre-Alain **Berret**, directeur de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura ;
- M. le Commandant de Corps Philippe **Rebord**, ancien chef de l'armée et membres de notre société ;
- M. le Commandant de Corps Thomas **Süssli**, chef de l'armée ;

Ainsi que 52 officiers en leurs titres et qualités.

L'assemblée ayant été régulièrement convoquée, en conformité avec nos statuts, le président déclare la 39^e assemblée générale ordinaire de la Société Jurassienne des Officiers ouverte. L'ordre du jour n'est pas modifié.

Nous avons aujourd'hui la chance de nous trouver à Delémont, chef-lieu de notre canton, siège du Parlement et du Gouvernement de la République et Canton du Jura. Ville en plein essor, Delémont allie à merveille modernité, culture, sport et loisirs. Qui de mieux placé que Monsieur Damien Chappuis, maire de Delémont, pour nous parler de notre chef-lieu ? Le président a le plaisir de donner la parole à Monsieur le Maire.

Le maire de Delémont remercie le président de la SJO. Il évoque le développement de la ville de Delémont et insiste sur l'importance de ce dernier pour l'avenir, y compris au niveau cantonal. L'un de ses objectifs concerne le bien-être de la population. À ce titre, il remercie l'armée pour son engagement lors de la crise de la COVID. Il rebondit sur l'actualité du conflit en Ukraine et de la menace de cyber-attaques pour témoigner de son soutien à l'institution militaire.

Le président remercie Monsieur le Maire et lui offre une « Jurassine ».

2. Nomination des scrutateurs

Le plt Pascal Buchwalder et le major Nicolas Juillard sont désignés comme scrutateurs.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mars 2022

Le PV de l'assemblée générale du 19 mars 2022, publié dans le bulletin annuel N° 39 du mois de février 2022, est approuvé, sans remarque ni question, à l'unanimité. Le président remercie et félicite le major Mirko Dell'Anna, secrétaire de la SJO, pour sa parfaite rédaction.

4. Rapport du président

Mesdames et Messieurs les invités,
Mesdames et Messieurs les officiers,

Après les années 2020 et 2021 qui ont été profondément marquées et

bouleversées par la crise sanitaire, les activités de la SJO ont pu reprendre un cours normal avec la tenue quasi complète de son agenda d'activités. Ainsi 8 activités planifiées ont été conduites à la satisfaction de tous.

L'assemblée générale s'est déroulée le 19 mars dernier au Noirmont. Comme pour les éditions précédentes, nous avons gardé notre marque de fabrique, en alliant dignité et convivialité.

L'intervention du commandant de corps Thomas Süssli, chef de l'armée, nous a malheureusement rappelé les événements douloureux qui se déroulent encore actuellement en Ukraine.

Durant cette période particulière, les activités éditoriales de la SJO n'ont pas cessé. Notre bulletin annuel, une carte de visite essentielle de notre société tiré à quelque 1800 exemplaires, a été envoyé en février dernier. Sa notoriété est un fait établi. Un texte, cette année, a fait beaucoup parler, preuve s'il en est que notre bulletin est lu loin à la ronde. Je veux parler du compte-rendu d'Alètheia. Ce compte-rendu évoque le dernier livre de Monsieur le Conseiller national Pierre-Alain Fridez, *Le choix du F-35, erreur grossière ou scandale d'État*, avec préface de Micheline Calmy-Rey. Le pseudonyme choisi par l'auteur renvoie à un concept de philosophie grecque visant à mettre la Vérité au centre du débat. Ce dernier a tenté d'y être fidèle dans le sens où ce qu'on peut y lire s'appuie sur des faits. Le fond étant connu de la plupart d'entre nous, je laisse à chacun l'appréciation de

la forme qui comprend certes quelques tournures peu élégantes même parfois un peu dérangeantes. Je dois bien le reconnaître. Quoi qu'il en soit, ces quelques pages ont le mérite de recadrer les débats et de répondre par des arguments aux énoncés de Monsieur Fridez. Cela ne fait-il pas partie également du droit à la liberté d'expression ?

Cela dit, je souhaite présenter toute ma reconnaissance aux personnes qui, de près ou de loin, œuvrent chaque année pour éditer un bulletin de qualité. Je salue plus particulièrement le major Dimitry Queloz, responsable du bulletin, et le capitaine Gérard Guenat pour leurs contributions importantes.

Cette année le comité SJO souhaite rendre hommage justement au capitaine Gérard Guenat (Gérard, tu peux venir devant l'assemblée). Le capitaine Guenat qui, après 51 ans à la tête de son Imprimerie 2000, a passé les clés à Monsieur André Trouillat directeur de DEMOTEC. Gérard organise d'une main de maître l'impression de notre bulletin. De plus, accompagné de sa fidèle « vieille garde », l'opération mise sous pli est toujours couronnée de succès et le sera j'en suis certain encore de longues années car Gérard m'a assuré remplir cette mission encore durant de nombreuses éditions. Pour te remercier de ta fidélité, permets-moi de t'offrir un petit présent qui, j'en suis sûr, saura trouver place sur une table de salle à manger.

Pour régler les affaires courantes, le comité s'est réuni à sept reprises depuis la

dernière assemblée générale. Je remercie ici très sincèrement tous les membres du comité pour leur engagement, pour leur enthousiasme et pour leur soutien.

J'ai le plaisir de conduire ma deuxième assemblée générale de la SJO. Notre société se porte bien, la preuve en est le grand nombre d'adhésions enregistrées ces dernières années. Une société dynamique au sein de laquelle les membres s'engagent volontiers pour que le corps des officiers jurassiens joue un rôle majeur et crédible dans les débats et dans les actions liées directement ou indirectement à la politique de sécurité de notre Canton et de notre Pays.

Malheureusement, l'année 2022 a été marquée par le conflit en Ukraine, une guerre qui fait rage depuis plus d'une année. Cette agression contre l'Ukraine a eu un effet direct sur les ambitions en matière de défense dans les pays européens. Une des conséquences les plus évidentes en la matière est la demande de la Finlande et de la Suède de rejoindre l'OTAN.

Ce qui représente un changement majeur dans l'organisation comme dans la sécurité de notre continent. Ces deux pays entretiennent 1 million de militaires. Cependant, l'apport en capacité militaire est sans doute moins significatif que le signal politique et la géostratégie atlantique, notamment en Baltique qui devient pratiquement une mer otanienne.

La demande d'adhésion de ces deux États a été annoncée par un

accroissement du nombre d'exercices menés entre eux ou avec des États membres de l'OTAN. La Suède et la Finlande devront pourtant adapter leurs forces aux standards otaniens. Les investissements à réaliser vont être particulièrement importants. Un consensus politique se dessine pour un accroissement des dépenses à 2% du PIB en 2028. Avec l'achat de F-35, la Finlande a déjà dépassé les 2%, sachant qu'elle a augmenté son budget 2022 de 2 milliards d'euros, en plus des 2,8 milliards déjà prévus.

Les conséquences de la guerre en Ukraine se font également ressentir un peu partout en Europe. La Pologne, très volontariste dans son processus de modernisation, annonce de nouveaux investissements. Ces dépenses devraient atteindre 3% du PIB; l'objectif du parti actuellement au pouvoir est de les faire passer à 5%. La Pologne deviendrait alors le membre de l'OTAN investissant le plus, toutes proportions gardées, dans sa défense. Une nouvelle loi, adoptée en mars 2022, prévoit un doublement des forces armées.

En Allemagne, un fonds de 100 milliards d'euros destiné à la modernisation de la Bundeswehr a été annoncé en 2022 et adopté par la Chambre basse allemande en juin dernier.

En France, à la veille du 14 juillet, le président Macron déclarait que l'ambition opérationnelle française pour 2030 devait être revue pour mieux assurer la capacité à faire face à la perspective du

retour possible d'un affrontement de haute intensité. Concrètement, la France veut investir plus vite et plus fort, reconstituer certains stocks et être capable de produire davantage de matériels. Ainsi l'incitation n'est pas à la baisse des budgets.

La Belgique cherche également à consacrer 2% du PIB à la défense. La Lettonie, dont le président milite pour un retour au service militaire obligatoire, va également augmenter son budget de manière à atteindre les 3%. Tout comme le Danemark qui annonçait une hausse de son budget, afin d'atteindre les 2% du PIB. Des annonces d'accroissement étaient également effectuées début 2022 en Autriche, en Roumanie, en République tchèque, en Slovaquie.

La projection de pouvoir d'États autoritaires dans un ordre mondial de plus en plus multipolaire place notre politique de sécurité et l'armée devant de grands défis. La guerre brutale qui se poursuit en Ukraine montre de manière impressionnante que les conflits continuent à être menés par des moyens militaires traditionnels. Elle met de plus en plus à l'épreuve la prospérité, l'État de droit et la démocratie. La sécurité et la liberté nous concernent tous. Elles ne doivent pas devenir le jouet de la politique extérieure et intérieure de la Suisse. Comme l'a dit encore la semaine dernière Madame la conseillère fédérale Viola Amherd: « La capacité de défense doit être au centre des préoccupations. » Cela implique des réflexions sur la structure de l'armée, l'augmentation

des ressources financières et humaines, peut-être de nouveaux modèles de service, afin d'assurer l'alimentation de notre armée.

Si une coopération avec l'OTAN en cas de guerre semble impérative afin de ne pas créer un vide sécuritaire, il s'agit préalablement de conduire des exercices communs et d'assurer une interopérabilité qui doit s'inscrire dans le cadre de la neutralité.

La protection nucléaire et conventionnelle de notre pays est assurée en partie aujourd'hui par le bouclier nucléaire de l'OTAN et par le projet de paix de l'Union européenne. L'illusion d'une défense nationale autonome doit donc être enterrée et remplacée par une doctrine de coopération en matière de défense compatible avec la neutralité.

Parallèlement, il est nécessaire de maintenir et de renforcer notre système de défense et de protection de la population. Afin de pouvoir utiliser au mieux les ressources allouées à l'armée, il s'agit de définir les scénarios les plus probables, mais également les scénarios moins probables, mais davantage stratégiques. À cet effet, les engagements les plus dangereux doivent être décrits et discutés. Pour la Suisse, le scénario le plus dangereux reste bel et bien une guerre en Europe centrale.

Ces dernières années, les moyens financiers ont surtout été investis pour couvrir les engagements probables de l'armée, éviter de nouvelles lacunes au niveau de

l'équipement et améliorer certains domaines. Il n'a cependant pas été possible d'effectuer tous les renouvellements nécessaires pour garantir la défense contre une attaque militaire.

L'armée doit continuer son développement, combler progressivement les lacunes existantes et empêcher que de nouvelles n'apparaissent : les menaces changent et l'évolution technologique est parfois très rapide. Bien que le renouvellement des systèmes principaux représente un grand défi financier, il est également une chance pour l'avenir : les capacités et les systèmes futurs peuvent être adaptés aux conditions et aux développements en matière de politique de sécurité, militaires et techniques. L'attaque de la Russie contre l'Ukraine confirme qu'il n'est pas possible d'exclure une guerre en Europe. La Suisse et son armée doivent être conscientes qu'elles peuvent être impliquées indirectement ou directement dans un conflit armé.

Nous ne partons pas de zéro, des concepts détaillés ont été élaborés, qui montrent comment l'armée entend affronter les menaces et les dangers actuels et futurs. Le contenu de ces réflexions est publié sous la forme de rapports fondamentaux. Ils expliquent dans quelle direction les capacités militaires doivent être développées au cours des années futures et quels sont les investissements requis pour ce faire. Ainsi le cap est donné !

Le commandant des forces terrestres, le divisionnaire René Wellinger, auteur du rapport sur l'avenir des forces terrestres, va tout à l'heure nous orienter sur les objectifs mais également sur les défis qui nous attendent ces prochaines années.

Malgré tous les changements, de tout temps et en tous lieux, la guerre a mis en exergue deux éléments essentiels, l'humain et le matériel. Celui-ci n'a cessé de se perfectionner au rythme des techniques, des tactiques et des évolutions si bien qu'aujourd'hui certains n'hésitent pas à faire reposer la victoire sur l'omniprésence de la technologie.

En revanche, l'individu n'a pas subi de mutations aussi profondes, même si les mentalités ne cessent d'évoluer avec les générations. Les femmes et les hommes restent et resteront ce qu'ils ont toujours été avec nos résistances physiques et psychiques mais aussi nos faiblesses, nos qualités et nos défauts, nos périodes de joie intense mais aussi nos moments de doute et surtout notre moral tantôt défaillant ou tantôt au beau fixe.

L'engagement commun des femmes et des hommes de la Société Jurassienne des Officiers s'inscrit dans une optique: rien ne remplacera les forces morales! Ainsi chaque membre de notre Société participe activement à la cohérence nationale et à l'esprit de résilience indispensable en temps de crise et je vous remercie très sincèrement pour cela.

5. Message de l'autorité politique, Madame la Ministre Nathalie Bartholot

Monsieur le Président de la SJO,
Monsieur le 2^e vice-président
du Parlement,

Monsieur le Conseiller aux États,
Cher Charles,

Monsieur le Maire de Delémont,
Monsieur le Commandant de
la Division territoriale 1,

Monsieur le chef EM de l'OFDJ
région centre,

Monsieur le Commandant des
Forces terrestres,

Messieurs les représentants de la
Société suisse des officiers et des
sociétés cantonales,

Mesdames et Messieurs les membres
de la SJO,

Mesdames et Messieurs les invités en
vos titres et fonctions,

Permettez-moi tout d'abord, M. le
Président de la Société Jurassienne des
Officiers, de vous remercier très chaleureusement pour votre aimable invitation. C'est pour moi toujours un grand plaisir que de participer à vos assises annuelles. Permettez-moi également de vous apporter le plus cordial message du Gouvernement de la République et Canton du Jura ainsi que ses remerciements pour votre engagement.

J'ai toujours eu beaucoup de plaisir à prendre part à votre assemblée générale, qui réunit un groupe de personnes qui

s'investissent et qui ne comptent pas leur temps pour le bien de la collectivité publique, en l'occurrence la sécurité de la population jurassienne et suisse.

Toutefois, je dois bien vous avouer que j'ai fortement hésité cette année à porter présence à votre assemblée. En effet, quelle n'a pas été ma surprise, au détour d'une lecture de votre bulletin de février 2023, de prendre connaissance de l'article du courageux auteur inconnu, Alètheia, qui, sur sept pages, traite le conseiller national Pierre-Alain Fridez de manière totalement irrespectueuse. Je cite quelques passages :

- « Avant de nous pencher sur le contenu de ce torchon » en parlant de son livre ;
- « Monsieur Fridez a une guerre de retard et son propos est incompréhensible » ;
- « Il porte des œillères rouge vif » ;
- « Quand Globi se met à faire de la politique de sécurité, il vaut mieux serrer son pantalon anti-G, parce que ça déménage » ;
- Ou encore, « La rage du chien 2 », titre d'un sous-chapitre.

J'aurais pu continuer d'énumérer d'autres passages douteux, mais je m'arrêterai là. Vous conviendrez avec moi, Messieurs les officiers, que ce texte a de quoi interpeller et friser, comme on le dit volontiers, le code. Comme vous l'avez déjà très certainement entendu,

une citation connue rappelle que « même si l'on n'est pas d'accord avec ce que l'autre dit, il faut se battre pour que celui-là même ait le droit de le dire ». Par ailleurs, il s'agit aussi de traiter avec respect celles et ceux qui n'ont pas la même opinion que nous.

Au cas présent, vous l'avez certainement déjà bien compris, je n'ai pas apprécié cet article que j'ai trouvé particulièrement irrespectueux et déplacé, tournant en ridicule un conseiller national de notre canton, qui, je vous le rappelle, a été démocratiquement élu par la population jurassienne. Étant moi-même socialiste, je me suis demandé si ma présence pouvait encore être tolérée, attendu que je porte les mêmes « œillères rouge vif » que Monsieur Fridez. Néanmoins, j'ai décidé de tout de même être présente car dans le fond, j'ose croire que vous n'aviez pas complètement mesuré la teneur de cet article. J'espère qu'à l'avenir vous traiterez les élus du peuple avec plus de respect et que vous formulerez vos appréciations avec moins d'irrévérence.

Ceci étant dit, et bien que nous devrions toujours être tournés vers l'avenir afin de relever les défis qui nous attendent, il est parfois nécessaire et utile aussi de marquer un temps d'arrêt et de faire une brève rétrospective, en particulier sur ce que nous vivons depuis plus d'une année.

L'Europe vit désormais au rythme du conflit russo-ukrainien. Sans entrer dans des considérations géopolitiques, nous devons bien admettre que, depuis

plusieurs mois, une forte instabilité est bien perceptible sur le vieux continent.

Force est de constater qu'une des valeurs fondamentales qui constitue le socle de base de notre pays, la neutralité, n'a jamais été autant questionnée, que ce soit dans sa forme, dans ses implications ou encore dans ses répercussions. Les Chambres fédérales se sont d'ailleurs tout récemment positionnées concernant la neutralité de notre État fédéral, notamment en ce qui concerne l'exportation d'armes et de munitions, avec des appréciations et des choix souvent difficiles, oscillant entre devoir de neutralité et soutien indirect à un pays en guerre.

Ce fragile équilibre, entre notre partenariat avec l'OTAN et le principe de neutralité nous interdisant toute alliance militaire, nous a permis notamment d'organiser plusieurs conférences internationales en vue de résoudre des conflits dans différentes parties du monde. Le sommet entre les États-Unis et la Russie du 16 juin 2021, organisé sous les yeux du monde entier à Genève, nous paraît, hélas, bien loin. Le président de la Confédération d'alors, Guy Parmelin, qui accueillait les présidents Joe Biden et Vladimir Poutine, déclarait alors espérer que les discussions qui avaient été menées, auraient un effet positif, tant sur les deux pays que sur le monde entier. Huit mois plus tard, soit le 24 février 2022, la Russie engageait des opérations militaires aériennes, maritimes et terrestres. Ces opérations intervenaient huit ans après l'annexion russe de la Crimée.

Une fois encore, les conséquences sur les populations ne se sont pas fait attendre, puisqu'elles ont entraîné des crises énergétiques et alimentaires. Les prix se sont envolés, faisant basculer des milliers de femmes et d'hommes dans une grande précarité. Je pense notamment aux 6 millions et demi d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens qui ont été contraints de fuir leur pays et aux autres 8 millions d'habitants, obligés de trouver un abri dans leur propre pays, dans des régions peut-être un peu moins touchées par les frappes militaires, mais néanmoins devant vivre dans une précarité parfois absolue.

Dans le cadre de ce conflit, la population jurassienne s'est très vite mobilisée pour prendre en charge des ressortissants de cette zone de conflit. La Confédération a également mis en œuvre d'importants moyens via le SEM en particulier. La Suisse a activé pour la première fois de son histoire le statut S, offrant une protection provisoire aux personnes ayant fui l'Ukraine.

Je tiens ici à remercier très sincèrement les autorités militaires pour leurs mises à disposition d'infrastructures. Dans notre canton, c'est la place d'armes de Bure qui a été choisie comme lieu d'accueil provisoire. Ce sont ainsi plus de 100 personnes en moyenne qui sont logées à cet endroit depuis début janvier, et il me plaît de relever que nous ne rencontrons absolument aucun problème avec les personnes en question. Un grand merci donc au Commandement de la place d'armes de Bure qui travaille en parfaite

collaboration avec les responsables du SEM. Un tel mouvement de population n'avait plus été observé depuis la Deuxième Guerre mondiale. Dans ce cadre, l'Armée s'est à nouveau vue attribuer de nouvelles missions.

Après la gestion logistique des vaccins par la Base logistique et la pharmacie de l'armée, ce sont différents acteurs militaires qui ont été directement impactés par la prise en charge de milliers de réfugiés. Je réitère ici mes remerciements pour cette précieuse collaboration qui nous permet de faire face à une situation inédite qui appelle les notions de solidarité, d'ouverture et de résilience.

La fin de l'année 2022 et le début de l'année 2023 nous ont obligés à faire face à un manque hypothétique au niveau énergétique.

L'hiver clément et une gestion diligente des ressources, tant en gaz qu'en électricité, nous ont permis de ne pas devoir composer avec des restrictions ou des coupures. Ce résultat a été obtenu au prix d'efforts importants qui ont impliqué une prise de conscience de la population quant à sa consommation d'énergie et la nécessité de la réduire.

D'autre part, cela a aussi conduit les États-Majors cantonaux de crise à élaborer des stratégies et des plans, en collaboration avec toutes les parties prenantes, et ce pour augmenter nettement notre capacité à faire face à une pénurie qui pourrait survenir ces prochaines années. Dans ce cadre, le Conseil

fédéral devrait nous en dire plus la semaine prochaine, en particulier sur les travaux à mener ou encore sur la préparation à mettre en œuvre à court et à moyen terme.

Un autre point d'attention est la question de l'approvisionnement en médicaments. Les effets du Covid en Chine et en Inde ont démontré que nous étions totalement dépendants en ce qui concerne la production et l'approvisionnement en médicaments. D'ailleurs, certains pays européens ont déjà pris des mesures pour ramener sur le Vieux Continent des centres de production. Il faut que les Autorités fédérales prennent la mesure de ces difficultés d'approvisionnement, lesquelles sont sources de réels dangers pour la santé de l'ensemble de la population.

Le conflit russo-ukrainien a mis en lumière le caractère précaire d'une stabilité et d'une sécurité qui paraissaient parfois définitivement acquises. En effet, le tableau est plus sombre et la situation en Europe doit donc résolument être qualifiée de préoccupante. Je pense en particulier au rôle joué par la Biélorussie en tant que base arrière de l'armée russe, aux dangers potentiels contre la Moldavie, à l'inquiétude de la Pologne et de la Finlande ou encore aux tensions entre la Serbie et le Kosovo.

Sous un angle plus général, la situation dans le sud-est asiatique n'est guère plus réjouissante, si l'on pense aux velléités à peine voilées de la Chine à l'encontre de Taïwan, ou encore, à la course

totalement irrationnelle à l'armement à laquelle s'emploie la Corée du Nord depuis de nombreuses années.

Face à ces constats peu réjouissants, il s'agit de se préparer à faire face à ces nouveaux défis, à mener de nouveaux combats, pas forcément militaires, et ceci à tous les échelons stratégiques nationaux. L'armée aura assurément un rôle important à jouer.

Outre les problèmes énergétiques, la situation climatique en ce début d'année est, elle-aussi, inquiétante, notamment au niveau hydrique. Le risque de feu de forêt est déjà très important dans certaines régions du Tessin. La navigation sur le Rhin a été très fortement impactée par rapport aux capacités de transport en lien avec le manque d'eau. Et pour parachever ce tableau alarmant, une épizootie entoure notre canton depuis plusieurs semaines. Un brin déprimant, vous en conviendrez.

Dans ce contexte, je sais pouvoir compter notamment sur l'Armée avec toutes ses composantes. Nous devons poursuivre nos coordinations opérationnelles, au travers notamment du Réseau national de sécurité. C'est ensemble que nous pourrons faire face aux défis identifiés à ce jour et à ceux qui pourront l'être dans un avenir proche. Certes, Chat GPT pourra peut-être apporter une vision « algorithmique » concernant différents points, mais je crois sincèrement que ce ne sera que par la conjugaison d'efforts avec des femmes et des hommes motivés, que nous pourrons faire face aux défis pour

les générations futures. L'Intelligence artificielle sera certainement une aide précieuse mais les contacts humains sont et resteront le gage de réussite pour faire face aux situations susceptibles de mettre à mal nos conditions d'existence de vie.

Je vous souhaite une bonne continuation dans vos différents projets et missions qui vous occuperont ces prochains mois et vous remercie pour votre soutien au profit de la population, tant sur le plan national que cantonal.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter, Monsieur le Président de la SJO, Mesdames et Messieurs les invités, une excellente soirée ici dans la capitale de notre canton.

Merci pour votre engagement et votre attention !

Le président remercie Madame Nathalie Barthoulot pour son discours et le soutien qu'elle apporte à la SJO. Une bouteille de damassine SJO lui est offerte.

6. Message de l'autorité militaire

Le président donne la parole au divisionnaire Mathias Tüscher, commandant de la division territoriale 1.

Le divisionnaire évoque le conflit en Ukraine. Il soulève que si « *la Russie fait la météo aujourd'hui, il faut s'attendre à ce que la Chine détermine le climat pour ces prochaines années* ». À la lumière de ce conflit, il insiste sur la nécessité des

forces aériennes et sur celle aussi de concentrer nos forces dans l'espace électromagnétique. Il termine son propos par le besoin vital de créer un « maillage » entre les générations au sein de la population. Ceci est une condition nécessaire pour garantir la capacité à durer.

Le président le remercie et lui offre une bouteille de damassine SJO.

7. Présentation des comptes 2022

Les comptes sont présentés par le capitaine Quentin Aubry.

Compte de résultat pour l'exercice clôturé au 31.12.2022

Produits

Cotisations SJO / SSO	7 425.00
Bulletin SJO	10 090.00
Bulletin SJO / annonceurs	5 600.00
Subventions cantonales, fédérales / SAT	4 383.75
Revenus des capitaux	0.00
Revenus divers, autres / dons	1 640.00

TOTAL DES REVENUS 29 138.75

Charges ordinaires

Cotisations SSO	2 460.00
Cotisations RMS	1 000.00
Bulletin SJO	12 397.66
Assemblée générale	3 829.10
Frais administratifs, site internet / autres	424.20
Frais de port, frais CCP et bancaires	602.40
Prix SJO	0.00

Activités SJO	1 098.78
Frais divers, autres / pertes / débiteurs	714.92

Total charges ordinaires 22 527.06

Charges extraordinaires

Musée Rangiers	2 500.00
Dotations exceptionnelles aux provisions	4 000.00

Total charges extraord. 6 500.00

TOTAL DES DÉPENSES 29 027.06

RÉSULTAT FINAL 111.69

Bilan au 31.12.2022

Liquidités 33 776.27

Caisse	0.00
CCP PostFinance (17-50861-0)	1 000.00
UBS courant (226-39399962.0)	21 776.27
UBS votations (226-39399962.1)	1 000.00
UBS publication (226-ES100929.0)	10 000.00

Créances 435.00

Débiteurs cotisations	330.00
Débiteurs bulletin	105.00

Régulation 791.60

Actifs transitoires	791.60
---------------------	--------

TOTAL ACTIF 35 002.87

8. Rapport des vérificateurs des comptes, approbation des comptes 2022

Les comptes ont été vérifiés par le colonel Jean-François Bertholet et le major

François Valley. Le président donne la parole au major François Valley pour la lecture du rapport des vérificateurs.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Le président salue le travail important du capitaine Quentin Aubry et remercie les deux vérificateurs des comptes pour leur disponibilité et la qualité de leur expertise.

9. Admissions, démissions

Admissions

Colonel EMG Mastrogiacomio Denis

Colonel Rey Christian

Maj Schaller Frédéric

Plt Charles Sydney

Lt Schaller Vincent

Lt Gerster Florian

Lt Müller Loris

Lt Commastrri Léo

4 officiers nous ont fait part de leur démission :

Maj Cosandey Nicolas

Maj Schaller Étienne

Cap Voirol Romain

Officier spéc (maj) Laupré Gabriel

La SJO compte 180 membres soit 4 membres de plus qu'au mois de mars 2022, au moment de la dernière assemblée générale.

10. Cotisations et budget 2023

Avant de céder la parole au caissier, le comité souhaite faire part d'un projet qui

devrait entraîner des conséquences sur le budget 2023. En effet, après avoir visité à diverses occasions plusieurs sociétés d'officiers, le président a remarqué que la SJO, contrairement aux autres sociétés, ne possédait pas de drapeau aux couleurs de la société.

Par conséquent le comité propose de conduire un projet afin d'acquérir un drapeau aux couleurs de la SJO. À cet effet voici la proposition que fait le comité : le comité a déjà provisionné 4000.- en vue de cette acquisition ; pour le reste un recours aux dons et aux généreux donateurs proches et amis de la société sera organisé. Une bannière symbolise le rattachement au pays, au canton ainsi qu'à la société. Ainsi, le comité propose à l'assemblée un crédit de 4000 francs pour mener à bien ce projet, l'objectif étant de baptiser ce drapeau lors de la 40^e AG l'année prochaine en Ajoie. Par conséquent une charge extraordinaire supplémentaire figure au budget qui est proposé.

La parole est donnée au capitaine Quentin Aubry pour la présentation du budget.

Budget 2023

Produits

Cotisations SJO / SSO	7 400.00
Bulletin SJO	9 200.00
Bulletin SJO / annonceurs	4 500.00
Subventions cantonales, fédérales / SAT	4 000.00

Revenus des capitaux

Revenus divers, autres / dons 3 300.00

TOTAL DES REVENUS 28 400.00

Dépenses

Charges ordinaires

Cotisations SSO 2 400.00

Cotisations RMS 1 000.00

Bulletin SJO 12 700.00

Assemblée générale 3 900.00

Frais administratifs,
site internet / autres 450.00

Frais de port,
frais CCP et bancaires 600.00

Prix SJO 0.00

Activités SJO 2 000.00

Frais divers,
autres / pertes / débiteurs 800.00

Total charges ordinaires 23 850.00

Charges extraordinaires

Musée Rangiers

Drapeau SJO 8 500.00

Dotations exceptionnelles
aux provisions -4 000.00

Total charges extraord. 4 500.00

TOTAL DES DÉPENSES 28 350.00

TOTAL REVENUS 28 400.00

TOTAL DES DÉPENSES 28 350.00

RÉSULTAT FINAL 50.00

Le budget est accepté à l'unanimité.

11. Activités

Le comité a constaté que les membres sont très attirés par les activités de

bouche. En effet, l'année dernière, c'est le repas de Saint-Martin et l'apéritif de fin d'année qui furent les TOP activités de notre société... Par conséquent une réflexion sur les activités liées au tir a été faite et continuera d'être menée au sein du comité. Ainsi en 2023 une collaboration avec la Société des Officiers du Jura Bernois dans le cadre des tirs sera mise en place. 2 tirs s'effectueront en collaboration. 1 à Bassecourt et 1 à Sonvillier. Le président donne la parole au lieutenant-colonel Marc Meier pour une orientation concernant les tirs de l'année.

Le lieutenant-colonel Meier présente le résultat du challenge. Il souligne le manque de participation. D'autres sociétés vivent le même effet post-covid. Il adresse ses félicitations à Dany Contréras pour le résultat du challenge.

Voici la liste des activités proposées pour 2023. Elle diffère quelque peu de celle de 2022 en espérant naturellement une forte participation à chacune d'elles.

Assemblée générale SJO 2023

Samedi 18 mars

Delémont

Tournoi de jass

Samedi 4 février

Glovelier

TIR SJO invitation à la SJOB

Vendredi 5 mai

Bassecourt, stand de tir

Marche et pique-nique des familles

Dimanche 2 juillet

À définir

Paintball en collaboration avec la SNO

Dimanche 9 juillet

À définir

Tir pistolet 25 m SJOB

23 ou 30 août

Tir de combat

Vendredi 1^{er} septembre, 17 h,

Bure, stand du Varioux

Visite attaché de défense à Paris

4-8 septembre ou 18-22 septembre

Fondue en calèche

Dimanche 21 octobre,

Chez Rais aux Cufattes

Repas Saint-Martin

Samedi 11 novembre

Miécourt, Château

Apéritif de fin d'année

Samedi 2 décembre

À définir

Tournoi de jass

Samedi 3 février 2024

Glovelier

40° AG SJO 2024

Samedi 16 mars

Porrentruy

Le pique-nique des familles est une nouvelle activité proposée. L'idée est de partager un moment avec nos familles afin de mieux se connaître au sein de la

société et également intégrer davantage nos proches dans la vie de la SJO.

De plus, la société va profiter de ce que l'un de nos membres occupe la fonction d'attaché de défense en France. Le président a pris contact avec le divisionnaire Vallat et celui-ci est enchanté d'organiser un voyage de 2-3 jours à Paris afin de le visiter. Les détails doivent encore être réglés mais déjà deux fenêtres ont été définies d'entente avec lui. Le président est très optimiste et se réjouit de la chance offerte de participer à cette visite.

12. Libération d'officiers de leurs obligations militaires (cdt ar 9b)

La libération des obligations militaires est l'occasion des remerciements et de la reconnaissance que nous devons adresser à chaque citoyen soldat. Et plus encore lorsqu'il s'agit de prendre congé d'un camarade officier. L'assemblée générale de la Société Jurassienne des Officiers est un cadre idéal pour cela. Le président cède la parole au colonel Damien Scheder, commandant d'arrondissement, pour cette sympathique tradition. Trois officiers sont ainsi remerciés : le colonel Fabien Kohler, le major Zeller, le premier-lieutenant Anthony Membrez.

13. Divers

Le président donne la parole au colonel Charles Juillard en sa qualité de Président du comité du 5^e tir cantonal jurassien. Le colonel Juillard présente

via une courte vidéo le 5^e tir cantonal jurassien. Il invite les membres à participer à cette journée mais également à faire venir des personnes dans le canton à cette occasion.

Le président SJO en tant que membre du comité de la RMS propose un éclairage concernant cette revue. La *Revue Militaire Suisse* est le périodique de référence en Suisse romande pour les questions liées à la Politique de sécurité et à la Défense. Elle ambitionne d'offrir à ses lecteurs un éclairage de qualité sur les développements que connaissent ces domaines aussi bien en Suisse qu'à l'étranger, sur la vie des grandes unités et des corps de troupe de l'armée, en permettant également une mise en perspective historique de ces thèmes. Elle offre aussi la possibilité aux sociétés d'officiers romandes de relater leurs activités. D'ailleurs un numéro spécial sera consacré au canton du Jura en fin d'année.

La RMS, comme organe d'information indépendant, compte avant tout sur ses abonnements et les publicités pour assurer son financement. Le président présente le *Groupe des 200*, constitué de personnes qui s'engagent à appuyer annuellement la revue par une contribution de 200.-, comprenant l'abonnement annuel. Le président encourage les membres à souscrire un abonnement à la RMS. Il remercie également le président de l'association, le divisionnaire Tüscher pour son engagement.

Dans le prolongement de l'ouverture de l'Espace « Troupes jurassiennes » à Saint-Imier, et la sortie des volumes 2 et 3 de *l'Histoire militaire du Jura et du Jura bernois*, le tome 1 va pouvoir être publié. Son lancement se déroulera le jeudi 22 juin 2023 à 10 h 30. Le « vernissage » aura lieu en vieille ville de Bienne à un endroit significatif, historique et esthétique, choisi par l'auteur du tome 1, Antonia Jordi.

La Société Jurassienne des Officiers à la chance d'avoir une star mondiale dans ses rangs. La preuve en est le nombre de page internet mentionnant son nom ou son œuvre. Il ne lui manque qu'une page instagram pour être complet. Le président prie le colonel Hervé de Weck de bien vouloir venir devant l'assemblée pour recevoir le Prix SJO. Après la laudatio du major Dimitry Queloz, le président félicite le colonel de Weck pour son engagement, pour sa science, pour l'ensemble de son œuvre mais surtout pour sa fidélité à la société. Le président remet le prix SJO d'une valeur de 1000 francs mais également un sabre d'officiers d'infanterie en remerciement pour toutes ses contributions et son amitié.

Pendant ses années d'engagement à la tête de la SJO, le colonel Fabien Kohler a conduit la société à travers une époque mouvementée au cours de laquelle ont notamment eu lieu plusieurs votations (acquisition du *Gripen* en 2014, Loi fédérale sur le renseignement en 2016, arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat en 2020), le DEVA et finalement la crise du COVID.

Malgré toutes les turbulences survenues durant sa présidence, Fabien a toujours fait preuve d'un mode de pensée orienté vers l'avenir. Au nom de la SJO, le président remercie le colonel Kohler pour l'engagement infatigable avec lequel il a conduit la société. En considération de ses mérites exceptionnels, le président demande à l'assemblée de rendre hommage au colonel Kohler en le nommant président d'honneur de la société par acclamation.

Le président remercie la commune de Delémont pour son accueil et la participation à l'apéritif. Il remercie également les membres du comité pour leur engagement et la parfaite organisation de l'assemblée. Il remercie aussi le photographe du jour, le major Bono. Il remercie

les invités pour leur présence fidèle qui encourage et motive le comité à poursuivre son travail. Il remercie enfin les membres de la Société Jurassienne des Officiers pour leur participation nombreuse à cette assemblée générale et le soutien qu'ils apportent au comité.

Le président clôt la partie statutaire de la 39^e assemblée générale ordinaire de la Société Jurassienne des Officiers.

Après une pause, le divisionnaire René Wellinger commandant des forces terrestres et responsable de la sphère d'opération au sol présente sa conférence intitulée: « L'avenir des forces terrestres, armée suisse à l'horizon 2030 ».

Entreprise de peinture

Rénovation Façade Meuble Isolation périphérique

Jean-Luc Hänggi Contremaître fédéral

Vorbourg 5

2800 Delémont

Tél. 032 423 18 65

Natel 079 354 73 87

Vous conseille

et exécute tous vos travaux





S.Concept Sàrl

Rue Victor-Helg 8 CH
2800 DELÉMONT

032 422 30 51
sconcept.ch

Le colonel Willy Badertscher nous a quittés

Willy Badertscher est né le 10 mars 1937 à Court. Il a fait son école primaire dans son village natal puis son école secondaire à Malleray.

Ayant obtenu sa maturité à l'école cantonale de Porrentruy en 1955, il a ensuite effectué ses études d'ingénieur en génie civil à l'École polytechnique fédérale de Zurich où il a obtenu son diplôme en 1959. Il a commencé à travailler chez Allemand et Tièche à Moutier, prédécesseur du bureau d'ingénieurs-conseils ATBSA dont il est devenu copropriétaire.

Durant sa longue carrière professionnelle – Willy Badertscher a pris sa retraite en 2012 –, il a notamment participé à la réalisation de nombreux ouvrages de la Transjurane.

En 1961, Willy Badertscher a épousé Jeanine, qu'il avait rencontrée quelques années plus tôt lors d'un voyage à Rome. Ils ont eu quatre enfants et six petits-enfants.

À côté de sa carrière professionnelle, Willy Badertscher a eu de nombreuses autres activités. Il a joué au football avec le FC Court, puis le FC Moutier qui évoluait en Ligue nationale B au début des années 1960. Il s'est également beaucoup engagé pour l'église, notamment en tant que président de paroisse. Enfin, il a eu une carrière militaire qui l'a mené jusqu'au grade de colonel. Membre de notre société, ses camarades officiers garderont de lui le souvenir d'un homme passionné et déterminé.

Bâtiment - Génie civil - Travaux spéciaux

dell'anna en  **o**

2740 Moutier - 032 493 54 20

www.dellanna.ch

MultiMedia: Egger TV 

Audio - Vidéo HiFi - Sonorisation - Photo - Satellites - Locations



Rue Industrielle 14
2740 Moutier

Tél. 032 493 16 66

Notre
service
fait la
différence

Since
1950

www.eggertv.ch
ep-egger@bluewin.ch

Remise du Prix SJO au colonel Hervé de Weck

Lors de son assemblée générale 2023, la Société Jurassienne des Officiers a décerné son Prix au colonel Hervé de Weck en remerciement de son engagement au service de la société et, plus généralement également, pour ses nombreux travaux d'histoire militaire. Voici le texte du discours prononcé par le major Dimitry Queloz lors de la laudatio.

Le début de l'année est marqué par les cérémonies de remise des Oscars et des Césars. Au cours de celles-ci, il est de coutume de remettre une des célèbres statuettes à un lauréat pour l'ensemble de son œuvre cinématographique. Aujourd'hui, la Société Jurassienne des Officiers s'inspire de ce principe pour remettre son Prix au colonel Hervé de Weck pour le remercier et le récompenser pour ses nombreux travaux et ses multiples activités, tant au service de l'histoire militaire de notre pays et de notre région qu'à celui de notre société.

Rendre hommage à Hervé de Weck est un privilège et un plaisir pour moi, mais la tâche est à la fois aisée et difficile. Aisée, la tâche l'est car l'œuvre est immense et variée. Difficile, la tâche l'est aussi, pour les mêmes raisons. Dès lors, je ne chercherai pas l'exhaustivité, pour cela il faudrait au moins le talent d'un Prévert.

Comme son patronyme l'indique, Hervé de Weck est originaire de Fribourg où il

est né. Sa famille s'est installée à Porrentruy en 1960, le père étant chargé de l'estimation et de l'acquisition des terrains pour la future place d'armes de Bure. Après une maturité classique obtenue à l'École cantonale de Porrentruy et une licence ès Lettres à l'université de Fribourg, il est revenu s'installer à Porrentruy où il a retrouvé l'École cantonale pour y enseigner l'histoire et le français durant 33 ans avant de prendre sa retraite en 2002.

Hervé de Weck a servi militairement son pays en commençant chez les « Jaunes », à une époque où la Guerre froide battait son plein et où un conflit contre l'Union soviétique ne relevait pas de l'idée saugrenue. Au début de sa carrière, Hervé de Weck a servi dans les chars jusqu'au grade de capitaine et commandant de compagnie. Une fois obtenu le grade de major, il a occupé la fonction d'officier de renseignement, au régiment de chars 7, puis à la division mécanisée 1 et, enfin,

au corps d'armée de campagne 1, qu'il a quitté en 2003 avec le grade de colonel.

Hervé de Weck a, en parallèle à ses activités professionnelles, militaires et, aussi familiales – il est marié à une Ajoulote, Claudine, et est père de deux enfants, Claire et Guy –, Hervé de Weck dis-je a également longuement et fidèlement œuvré dans diverses associations au profit de l'histoire militaire. Il a notamment été le grand argentier de la Commission internationale d'histoire militaire entre 1980 et 2005. En plus de ses nombreuses qualités, Hervé de Weck avait un grand atout pour occuper la fonction. Il était Suisse et, par conséquent, venait du pays des banques et de la neutralité. En période de Guerre froide, cela comptait ! C'est dans le cadre de la Commission internationale d'histoire militaire que j'ai fait la connaissance d'Hervé. C'était à Prague, en 1996. J'étais alors un jeune doctorant en histoire et je présentais une communication sur la défense du comté de Neuchâtel durant la guerre de Trente Ans. Merci encore, Hervé, pour ton accueil et pour m'avoir aidé à intégrer cette organisation !

La fonction de trésorier, Hervé de Weck l'a également occupée au sein de l'Association Suisse d'Histoire et de Sciences Militaires de 1980 à 2017.

Plus récemment, il a œuvré à la mise en valeur du patrimoine militaire jurassien, au sens large du terme. Bien que « Jaune », Hervé de Weck s'est ainsi intéressé à la fortification. Depuis 2007, il préside l'« Association

FORTINS-JURA.CH – Patrimoine militaire brigade frontière 3 » dont le but est de sauvegarder et d'ouvrir au public des ouvrages fortifiés datant de la Deuxième Guerre mondiale et de la Guerre froide. Bien que « Jaune », il s'est également mis au vert de l'infanterie si je puis dire, mais ce n'était pas pour se reposer. C'était pour collaborer avec son ami de longue date, et lui aussi colonel, Walter von Känel dans le but de réaliser l'Espace muséal « Troupes jurassiennes » à Saint-Imier. Enfin, il co-préside l'« Association des Amis du "Kilomètre 0" » qui remet en valeur les restes archéologiques du secteur du Largin, région de l'extrémité sud du front ouest de la Première Guerre mondiale.

Mais ce n'est pas tout. Hervé de Weck a également beaucoup écrit et publié, et ce dans de nombreux cadres. Outre les articles rédigés pour divers quotidiens jurassiens et une quinzaine de livres, il a été rédacteur en chef de la *Revue Militaire Suisse* durant 15 années, entre 1991 et 2006. Après cette date, il n'a toutefois jamais totalement quitté la revue puisque le lecteur peut encore régulièrement trouver dans la *RMS* des articles de sa main.

Hervé de Weck est aussi une des chevilles ouvrières de la Société Jurassienne des Officiers et LA cheville ouvrière en ce qui concerne les activités de publications. Fondateur et premier rédacteur en chef du *Bulletin* de la SJO, il a dirigé l'entreprise durant plus de trente ans. Il en a fait une des cartes de visite de la Société. Sa

diffusion dépasse largement le simple cadre local puisque les abonnés ne proviennent pas seulement de toute la Suisse ou presque, mais aussi de France. Lorsque j'ai repris la rédaction du *Bulletin*, sa réputation n'était plus à faire et cela nous le devons à Hervé de Weck.

En 2015, Hervé de Weck a rendu son tablier de rédacteur. Mais il a gardé sa plume d'auteur, ou plutôt son ordinateur. Depuis, il a en effet publié 38 articles, soit une moyenne de 4,75 articles par numéro. Hervé, ce chiffre fait de toi le contributeur numéro 1 du *Bulletin*. Voilà un bel exemple de retraite active !

Enfin, en plus de toutes les activités dont nous venons de parler, Hervé de Weck a encore eu le temps d'écrire et de diriger de nombreuses publications. Ici encore, nous allons devoir nous limiter à quelques exemples, parmi les plus récents. Hervé de Weck a notamment été l'auteur et/ou le coordinateur de *L'armée et la population*

dans le Jura et le Jura bernois 1815-2003 publié en 2004, de *Jura et Jura bernois... Aviation civile et militaire, guerre aérienne 1900-2012* publié en 2013 et de *Jura et Jura bernois pendant la Première Guerre mondiale* publié en 2017. Enfin, *last but not least*, Hervé de Weck est à l'origine de la série de 4 volumes *Histoire militaire du Jura et du Jura bernois*, en cours de parution, dont il a écrit ou coécrit 2 volumes.

Au nom de la Société Jurassienne des Officiers, j'aimerais te remercier très chaleureusement pour ton engagement qui n'a jamais failli, pour tes précieuses qualités qui font de toi un collaborateur efficace et agréable, pour ton amitié. C'est avec le plus grand plaisir que nous te remettons aujourd'hui ce prix en remerciement de tout ce que tu as fait pour notre pays, pour le Jura dans un sens large et pour la Société Jurassienne des Officiers. Merci à toi et, encore, toutes nos félicitations !





GRIDELLI PEINTURE

Route du Jura 24 • 2926 Boncourt
+41 79 352 62 35 • gridellipeinturesarl@gmail.com
_____ **www.gridellipeinturesarl.ch** _____



Organisation militaire de la Principauté épiscopale de Bâle. Bannières, milices et gardes 999-1798¹

Maj Dimitry Queloz

Premier tome de l'*Histoire militaire du Jura et du Jura bernois*, le nouvel ouvrage de la série s'articule en huit chapitres organisés chronologiquement qui retracent l'organisation et l'engagement des troupes du Prince-Évêque de Bâle depuis la fondation de l'évêché en 999 jusqu'à l'occupation complète du territoire par la France révolutionnaire en 1797. Le volume s'avère particulièrement intéressant car il constitue la première étude d'histoire militaire d'ensemble de la région et nous fait découvrir un système institutionnel et organisationnel complexe, si caractéristique des périodes médiévale et d'Ancien Régime.

Un évêché qui ne coïncide pas territorialement avec le diocèse

Situé aux confins de trois puissances – le Saint-Empire romain germanique, le Royaume de France et les Cantons suisses –, la Principauté épiscopale de Bâle forme une sorte de « confédération » aux institutions complexes, mouvantes dans le long terme, qui peut surprendre le lecteur moderne. À cette complexité institutionnelle s'ajoute une construction territoriale qui s'étend sur plusieurs siècles à partir de 999. Le territoire comprend deux parties : un Nord qui relève du Saint-Empire et un

Sud qui, grâce à ses nombreuses combourgeoisies avec des cantons suisses, dispose d'une certaine autonomie et finit par être intégré dans la neutralité du Corps helvétique. Autre élément de complexité, la séparation entre pouvoir spirituel et pouvoir temporel. Les Princes-Évêques possèdent ce dernier sur l'ensemble de leur évêché, mais pas sur l'ensemble de leur diocèse. Il en est de même en ce qui concerne le pouvoir spirituel. Une partie substantielle de l'évêché, dont la capitale Porrentruy, dépend du diocèse de Besançon. « Officiellement prince à Porrentruy et évêque du Diocèse de Bâle,

¹ JORDI, Antonia, *Histoire militaire du Jura et du Jura bernois. Tome I : Organisation militaire de la Principauté épiscopale de Bâle. Bannières, milices et gardes 999-1798. Delémont, Saint-Imier, Éditions D+P, Walter von Känel, 2023. Traduction en français par Bernard Roten.*

[le Prince-Évêque] n'est pas prince à Bâle, ni évêque à Porrentruy! » La Réforme ne simplifie rien, avec le transfère de la cour à Porrentruy et le passage au protestantisme dans le Sud de l'évêché.

Le Moyen Âge : système féodal et milices

Au Moyen Âge, le système militaire de l'Évêché repose sur une organisation mixte. En tant que souverain et suzerain, le Prince-Évêque dispose d'un certain nombre de vassaux, en fait la quasi-totalité des nobles du territoire. Ces troupes sont disponibles pour les guerres personnelles du Prince-Évêque, mais elles constituent aussi celles qui doivent être mises à disposition de l'Empereur, le Prince-Évêque étant lui-même vassal de ce dernier, lui devant, par conséquent, fidélité, conseil et aide, notamment militaire. Ce système féodal joue un rôle important jusqu'au XIV^e siècle, période où les armées médiévales se transforment, avec l'apparition des premières armes à feu, le développement du mercenariat et la montée en puissance de la bourgeoisie qui transforme petit à petit l'organisation sociale de la fin du Moyen Âge.

En plus de ce système féodal, le Prince-Évêque peut compter sur des milices. Celles-ci sont organisées au sein des villes et des communautés et sont avant tout destinées à défendre la cité et ses environs. Dès le XIII^e siècle, le Prince-Évêque cherche à intégrer ces milices dans son propre système militaire, notamment en accordant des franchises. Il n'y parvient

que dans la partie Nord de son territoire. Dans le Sud, l'influence de Soleure et de Berne, ainsi que le droit de bannière de Bienne, c'est-à-dire les droits souverains militaires, empêchent une véritable intégration et laissent une large autonomie aux milices locales.

Les réformes de Jacques-Christophe Blarer de Wartensee et l'alliance de 1579

La Réforme entraîne de profonds bouleversements en Europe et dans la Confédération suisse. Dans l'Évêché de Bâle, les conséquences sont aussi nombreuses : Porrentruy devient la nouvelle ville de résidence du Prince-Évêque, les différences entre la partie Nord et la partie Sud s'accroissent, l'influence de Berne dans cette dernière région s'accroît, les difficultés financières augmentent... À la fin du XVI^e siècle, Jacques-Christophe Blarer de Wartensee sauve pourtant la situation en faisant face à ses adversaires, Bâle et Berne, en réformant ses États et, dans le domaine militaire, en signant une alliance avec les cantons catholiques en 1579. La position du Prince-Évêque face aux cantons voisins réformés se trouve ainsi renforcée en raison du soutien des cantons de Suisse centrale. L'alliance est renouvelée et complétée à plusieurs reprises, mais parfois difficilement, dans les décennies qui suivent.

À la même époque, le Prince-Évêque réorganise profondément le système militaire de sa principauté, tout en tenant compte des traditions et de la coutume. Les

milices du Nord sont regroupées sous la même bannière, celle du Prince-Évêque, tandis que celles du Sud – les bannières de la Prévôté de Moutier-Grandval, de Bienne et de La Neuveville – gardent une certaine autonomie. Un « capitaine du Pays » est également nommé en 1603 dont la fonction principale est de commander les troupes du souverain.

La Garde suisse

Après la guerre de Trente Ans, qui a mis en lumière toutes les faiblesses des milices et les dangers de la situation géographique et politique de la Principauté, le Prince-Évêque s'assure du soutien tangible des cantons catholiques avec l'installation, en 1657, de la Garde suisse. Composée de 20 à 30 hommes fournis par les alliés catholiques de la Confédération, cette garde ne représente pas une force militaire significative. Toutefois, elle contribue au prestige du Prince-Évêque et concrétise les liens diplomatiques entretenus avec la Confédération catholique.

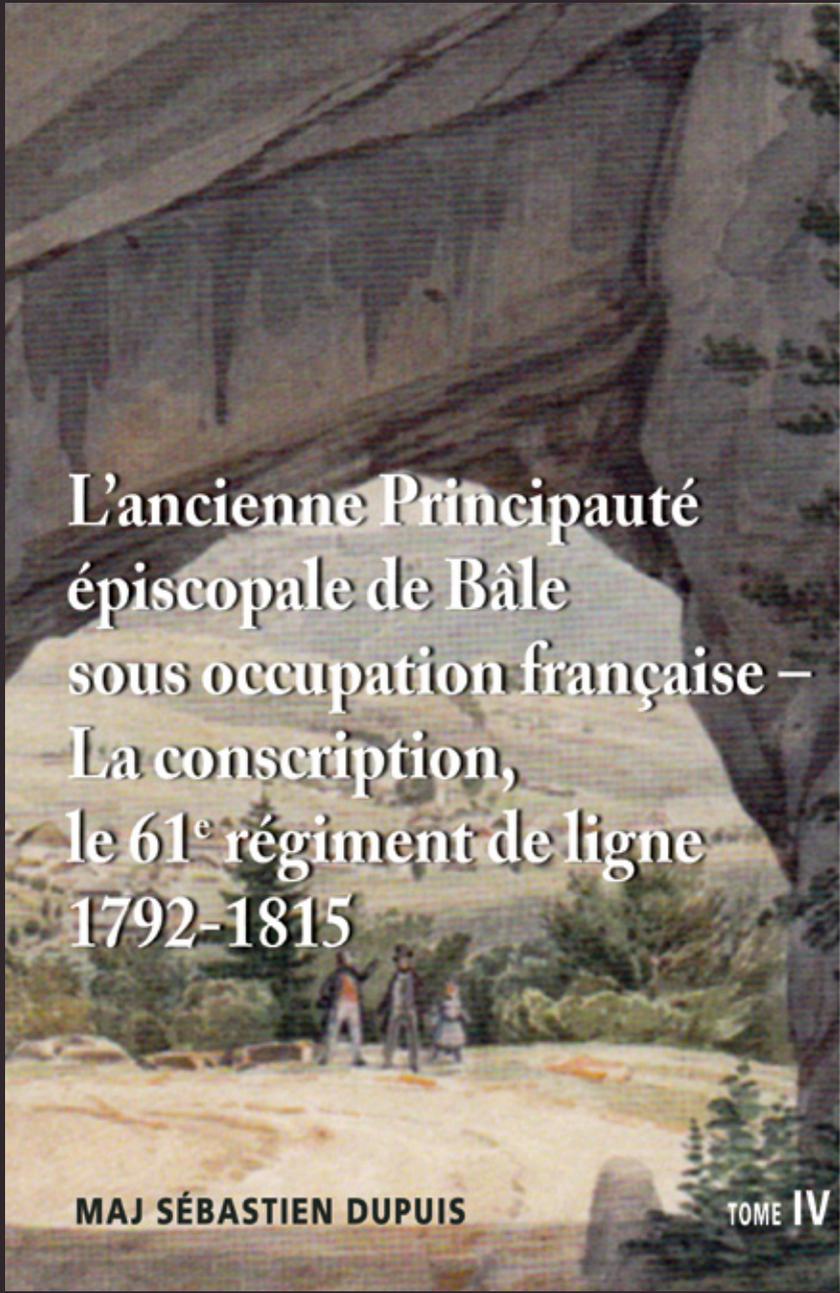
XVIII^e siècle : dans l'orbite de la France

En 1717, l'alliance avec les cantons catholiques est renouvelée pour la dernière fois. En 1739, Jacques-Sigismond de Reinach

se tourne vers la France pour faire face aux révoltes de la population qui s'oppose aux réformes voulues par les Princes-Évêques. 400 dragons et 200 grenadiers entrent à Porrentruy et la révolte est matée en quelques mois. La Principauté se trouve désormais dans l'orbite de la France jusqu'à la fin des guerres napoléoniennes.

Le service capitulé représente, comme pour nombre de cantons suisses, un moyen de renforcer la défense de la Principauté, à la fois diplomatiquement et militairement. En 1744, le Prince autorise la levée d'une compagnie, puis, en 1758, d'un régiment, le régiment d'Eptingen. Les liens avec la France sont encore resserrés en 1780 grâce à la signature d'une alliance avec Louis XVI. Celle-ci donne davantage de sécurité à la Principauté, mais, revers de la médaille, la met dans une situation critique en cas de guerre entre la France et le Saint-Empire. C'est ce qui se produit quelques années plus tard au moment de la Révolution.

Au début de 1791, le Prince demande le soutien de l'Autriche pour faire face à la montée des idées révolutionnaires sur ses terres. 500 soldats sont envoyés et le calme revient. L'année suivante, les armées françaises occupent le Nord, puis, en 1797, la partie Sud. C'est le prélude à l'invasion de la Suisse au début 1798.



L'ancienne Principauté
épiscopale de Bâle
sous occupation française –
La conscription,
le 61^e régiment de ligne
1792-1815

MAJ SÉBASTIEN DUPUIS

TOME IV

HISTOIRE MILITAIRE DU JURA ET DU JURA BERNOIS

Données techniques

**L'ancienne Principauté épiscopale de Bâle sous occupation française –
La conscription, le 61^e régiment de ligne 1792-1815**

Auteur	Maj Sébastien Dubuis
Format	24 x 19 cm, en quadrichromie, relié, couverture cartonnée et laminée
Contenu	Env. 148 pages
Prix	CHF 55.– jusqu'au 30 avril 2024 (frais d'emballage et de port non compris) Dès le 1 ^{er} mai 2024, CHF 65.– (frais d'emballage et de port non compris)

La mise au point du manuscrit posant des problèmes qui n'étaient pas prévus au départ, le tome 4 sortira de presse en décembre 2024 ou au tout début 2025. Les souscripteurs voudront bien excuser ce contretemps.

Commande des 4 volumes de l'*Histoire militaire du Jura et du Jura bernois* au prix spécial de CHF 220.– (frais d'emballage et de port compris)

----- découper ici -----

Bulletin de souscription

Nom _____

Prénom _____

Courriel _____

Adresse _____

NPA/Localité _____

passe commande de

exemplaire(s) du tome 4: *L'ancienne Principauté épiscopale de Bâle sous occupation française – La conscription, le 61^e régiment de ligne 1792-1815* au prix de CHF 55.– jusqu'au 30 avril 2024, CHF 65.– dès le 1^{er} mai 2024 (frais d'emballage et de port non compris).

exemplaire(s) du tome 1: *Organisation militaire de la Principauté épiscopale de Bâle. Bannières, milices et gardes, 999-1798* au prix de CHF 65.– (frais d'emballage et de port non compris).

exemplaire(s) du tome 2: *Des milices cantonales à l'Armée 61, 1792-1994* au prix de CHF 65.– (frais d'emballage et de port non compris).

exemplaire(s) du tome 3: *Armée et Question jurassienne, L'ère des réformes, 1995-2019* au prix de CHF 65.– (frais d'emballage et de port non compris).

exemplaire(s) *l'Histoire militaire du Jura et du Jura bernois (4 volumes)* au prix spécial de CHF 220.– frais d'emballage et de port compris).

Date _____

Signature _____



Installations électriques et photovoltaïques

Germain Beucler, sous-officier exemplaire et serviteur infatigable de la communauté, n'est plus

Germain Beucler est né à Damvant le 22 février 1950. Deux ans plus tard, ses parents déménagent à Bienne où il fait toutes ses classes, ce qui lui permet d'être parfaitement bilingue. Gendarme, il travaille durant une année à Bienne avant d'être nommé à Reconvilier, poste qu'il occupera durant 12 ans, jusqu'en 1983.

Parallèlement, il commence sa carrière militaire à l'école de recrues des transmissions d'infanterie à Fribourg, carrière qui le conduira jusqu'au grade d'adjudant, à l'époque le plus élevé pour un sous-officier.

Établi à Reconvilier, Germain Beucler se montre très actif dans le tissu associatif de la région. Membre de l'Association Suisse de Sous-Officiers (ASSO), il devient président de la section de Reconvilier en 1976. Il ne rend son tablier qu'en 2004, après 28 ans de bon et loyaux services. C'est à l'ASSO qu'il rencontre sa femme, Pascale, devenue depuis colonel et membre de notre société. La société de tir de Reconvilier lui doit également beaucoup. Il en est le vice-président et le secrétaire entre 1976 et 2017. Il est également une des chevilles ouvrières du

comité du Tir cantonal bernois. Germain Beucler œuvre aussi, en tant que président, dans le comité de jumelage entre Reconvilier et Sillingy en Haute-Savoie, où il se rend chaque année au nom de la commune.

En 1983, Germain Beucler réoriente sa carrière professionnelle. Quittant la gendarmerie, il est nommé secrétaire central de l'ASSO, qui compte à l'époque 132 sections et quelque 12 000 membres dans toute la Suisse. Il occupe la fonction jusqu'en 1991, moment de sa suppression. Une nouvelle réorientation s'impose donc et Germain Beucler devient surveillant-chef de la prison de La Chaux-de-Fonds, ce qui le conduit à s'installer dans la ville des Montagnes neuchâtelaises. Après 15 années d'activités, il prend une retraite anticipée à 60, avec le plus grand bonheur – les conditions de travail ne correspondent plus à ses attentes et ses valeurs.

En retraite, Germain Beucler peut retourner à Reconvilier, où il a conservé son cercle d'amis, et reprendre ses activités pour les sous-officiers. Entre 2020 et 2022, il occupe le poste de président de



Innovation & Perfection



Tel: +41 32 484 71 00 | crevoisier.ch | info@crevoisier.ch

la Confédération Interalliée des Sous-Officiers de Réserve (CISOR), association qui regroupe plus de 130 000 membres issus de 12 pays. Une de ses principales réalisations est la création du site internet (CISOR.ch).

Germain Beucler est le petit-neveu de Pierre Beucler. Né en 1897 à Beaucourt, ce dernier sert dans l'artillerie, puis dans l'aviation au cours de la Première Guerre mondiale. Lieutenant à la fin de la guerre, il est réputé pour sa bravoure – on le surnomme l'« Incroyable ». Cinq fois cité, à 20 ans il est le plus jeune Chevalier de la Légion d'honneur de son temps. Durant la Deuxième Guerre mondiale, il rejoint la Résistance sous le pseudonyme de « Colonel Kléber » et occupe les fonctions de colonel et sous-chef de l'État-major national des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI), ce qui lui vaut d'être nommé Compagnon de la Libération, ordre créé

par le général de Gaulle en 1940 et destiné « à récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se seront signalées dans l'œuvre de libération de la France et de son Empire ». Forclos depuis 1946, il ne compte que 1061 « membres », personnes, unités militaires ou communes.

En 2012, alors qu'il ne reste plus qu'une poignée de Compagnons vivants, la Chancellerie de l'Ordre prend contact avec Germain Beucler pour lui demander de représenter son grand-oncle et, ainsi, perpétuer la mémoire des membres défunts. Germain Beucler accepte tout naturellement et se rend durant dix ans à la traditionnelle cérémonie du Mont Valérien commémorant l'Appel du 18 Juin. À cette occasion annuelle, il rencontre les trois derniers présidents de la République : François Hollande, Nicolas Sarkozy et Emmanuel Macron.



L'imprimerie proche des Jurassiens



graphisme

édition

brochures

identité visuelle

imprimés

photocopies

impression numérique

Post Tenebras LUX. «LUX 23», une planification de longue haleine et une implication de tous les acteurs et partenaires

Lt col EMG Edouard Vifian

L'exercice «LUX 23», qui s'est déroulé du 1^{er} au 9 mai 2023, a exercé la division territoriale 1 dans le cadre d'un engagement subsidiaire de sûreté et de préparatifs d'une opération de défense. Dix jours durant lesquels la troupe a été entraînée avec intensité, dans un large spectre de tâches et sur un secteur de plus de 6200 km². Cet exercice s'est terminé par un succès. Il a permis d'identifier de nombreux domaines d'amélioration pour tous les échelons et a fourni des enseignements précieux pour les futurs développements de l'armée.

Le scénario de l'exercice «LUX 23»

Des milices séparatistes venues d'Elbonie, une région fictive d'Europe, menacent la Suisse. L'adversaire renforce peu à peu ses capacités conventionnelles, provoque des débordements et menace les infrastructures critiques sur notre territoire. Il utilisera tout le spectre des actions hybrides à sa disposition, allant des opérations cyber et informationnelles, à la militarisation des flux de réfugiés pour saper la crédibilité de la Confédération avant une possible guerre de haute intensité. Pour faire face à ces menaces, l'armée suisse est mobilisée dans tout le pays et particulièrement dans les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et Berne.

Cette situation fictive trouve bien évidemment un certain écho dans l'histoire récente des conflits en Europe et dans le monde. Les noms de couverture choisis pour donner corps à l'adversaire n'ont néanmoins que peu d'importance. Il s'agit surtout de proposer aux soldats et aux cadres engagés une image crédible de la menace, afin de stimuler et d'entraîner les comportements adéquats de la troupe et les réflexions des états-majors.

Les objectifs de «LUX 23» définis par la conduite de l'armée étaient multiples, les enseignements tirés l'ont été tout autant. Il s'agissait premièrement de vérifier la coordination des prestations de la division territoriale 1 au profit des partenaires civils du Réseau national de

sécurité. Appuyer les forces de l'ordre, notre armée savait déjà le faire. C'était d'ailleurs son effort principal depuis la fin de la Guerre froide. L'exercice « LUX 23 » l'a néanmoins entraînée à grande échelle et sur un large territoire. Fédéralisme oblige, l'appui simultané de plusieurs cantons et offices fédéraux nous a imposé de trouver des solutions adaptées et sur mesure pour chaque partenaire et a ainsi entraîné la coordination entre états-majors civils et militaires.

À cet effet, la division a engagé le bataillon d'infanterie de montagne 7 et le bataillon de carabiniers 14 renforcé par la compagnie de canots à moteur 10 pour la protection d'infrastructures critiques tels que l'aéroport de Genève et la raffinerie de Cressier, en collaboration avec les polices cantonales. Des moyens conséquents ont également été attribués à l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières pour le contrôle des points de passages frontaliers. Le groupe d'engins légers DCA 7a, quant à lui, et c'est nouveau, testé la protection d'infrastructures critiques en simulant les futurs moyens de défense sol-air de l'armée.

Ces engagements, souvent avec munition de combat, ont été particulièrement exigeants pour la troupe. Ils nous ont rappelé que la capacité à durer n'est pas un sujet à prendre à la légère.

« LUX 23 » devait vérifier la coordination et l'intégration des prestations des partenaires militaires en faveur de la division territoriale 1. L'attribution des groupes d'engins légers DCA 7 et de transport

aérien 3, et de l'École de recrues du génie à la division territoriale 1 durant « LUX 23 » a par exemple permis d'entraîner le franchissement de cours d'eau dans le cadre défini le plus complexe depuis 1986, avec la prise d'une tête de pont aérotransportée par hélicoptère et la protection des axes de marche par les moyens de défense sol-air.

Cette collaboration entre armes et spécialistes a également pu être entraînée par la mise en place d'un réseau de transmissions avec, entre autres, le bataillon d'état-major et le bataillon d'ondes dirigées 32. La complexité de ce réseau nécessaire à la conduite de l'ensemble des troupes engagées sur le secteur de la division a mis en exergue certaines limites des systèmes modernes.

La maîtrise de ces manœuvres interarmes est une condition *sine qua non* au bon déroulement des opérations de défense. Elle ne se limite néanmoins pas aux seules troupes helvétiques. Face à un adversaire asymétrique et hybride, le succès passe par une collaboration transfrontalière. L'accueil de détachements français des spécialistes NBC du 2^e régiment de dragons et des démineurs du 17^e régiment du génie parachutiste a permis d'échanger des savoir-faire et d'augmenter l'interopérabilité de notre armée.

« LUX 23 » a permis d'entraîner une large palette de tâches, en dessous du seuil de la guerre, dans la phase de stabilisation précédant la haute intensité. Cette phase, c'est celle où l'on peut encore éviter la

haute intensité si les outils de la dissuasion et la collaboration avec les autorités civiles fonctionnent correctement. C'est aussi la phase permettant d'assurer les conditions les plus favorables possibles aux combats conventionnels à venir parce que c'est celle des préparatifs au combat.

L'indispensable retour de la capacité de défense

Il convient de donner une attention toute particulière à l'entraînement des tâches de l'armée dans les phases de tensions, encore asymétriques, préluant à l'opération de défense proprement dite. Cette phase de montée en puissance aura vraisemblablement lieu dans un cadre encore subsidiaire, avec les conséquences attendues sur les missions de l'armée.

« LUX 23 » a été marqué par une volonté de tous les partenaires, tant militaires

que civils, de remplir la mission. Les exercices de grandes unités tels que « LUX 23 » sont nécessaires. Il convient néanmoins de prendre en compte l'effort conséquent généré pour des officiers de milice. Finalement, les grands exercices ont une masse critique nécessitant l'implication de l'échelon opératif, afin de donner un cadre opératif et une image de toutes les sphères d'opération cohérents.

Les exercices de grande unité d'armée tels que « LUX 23 » sont essentiels pour tester la disponibilité opérationnelle des formations, mais aussi pour permettre à leurs états-majors d'être également exercés. L'armée doit également sensibiliser la population à l'impératif de réalisme et aux conséquences et nuisances attendues sur son quotidien. L'implication de la population est une condition *sine qua non* à la réussite de ces exercices et au développement sans friction de notre armée.



Spécialiste NBC effectuant des prélèvements suite à l'intervention du Commandement des Forces Spéciales (CFS).



Protection de l'espace aérien au-dessus d'une infrastructure critique par un soldat du groupe d'engins légers DCA 7.



Franchissement du pont flottant, mis en place par l'école de recrues du Génie 73, par les éléments logistiques du bat car 14.

L'Armée suisse veut réduire ses émissions de CO₂

Maj Dimitry Queloz

Le Plan d'action énergie et climat du DDPS, adopté suite à la décision du Conseil fédéral de 2019 visant à intensifier les efforts de l'administration fédérale pour réduire les gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, prévoit de réduire les émissions de CO₂ de l'Armée de 40 % jusqu'en 2030 par rapport à l'année de référence 2001. Pour y parvenir, la réduction de la consommation de carburants fossiles, dont l'armée est une grande consommatrice, s'avère indispensable. L'année 2023 a vu la mise en place de deux projets d'ampleur allant dans ce sens : l'électrification du parc des véhicules militaires et l'emploi de carburants d'aviation durables (CAD) pour remplacer le kérosène.

Développement de l'électromobilité

Depuis l'été 2023, Armasuisse teste deux camions à propulsion 100 % électrique dans le cadre d'un programme qui durera deux ans. Les deux véhicules sont de marque Volvo (FH Electric) et Mercedes Benz (eActros). Le but de ces tests est de récolter suffisamment de données pour déterminer les possibilités d'utilisation de ce genre de camion ainsi que les implications sur les infrastructures. Ces données permettront ensuite de définir les possibilités et les modalités d'acquisition futures de tels véhicules de transport.

Dans une première phase d'une durée d'un peu plus d'une année, les études porteront sur les conditions de fonctionnement en situations extrêmes, sur les

différents aspects de la sécurité, tant en ce qui concerne l'école de conduite que, plus généralement, le personnel militaire, ainsi que sur le fonctionnement du système de propulsion et, sujet particulièrement délicat en matière de propulsion électrique, des batteries. Les différents résultats obtenus permettront également de comparer la rentabilité des camions électriques par rapport aux véhicules à moteur thermique.

Durant la seconde phase des essais, les coûts du cycle de vie et les conséquences sur les infrastructures seront analysés. Les exigences d'entretien et de maintenance pourront être définies sur la base d'une utilisation quotidienne dans la durée des véhicules. C'est également dans cette phase que seront étudiées les

conséquences en matière de formation de personnel et d'école de conduite.

Ces essais sur l'électromobilité des véhicules de plus de 3,5 t s'inscrivent dans un programme plus global d'électrification des véhicules terrestres du DDPS. En effet, depuis l'automne 2023, 70 nouvelles voitures électriques sont en cours de livraison auprès de la Base logistique de l'armée qui remplaceront des voitures fonctionnant à l'essence ou au diesel. D'autre part, le réseau d'infrastructures de recharge sera élargi sur 50 sites militaires. Ce programme vient en outre compléter un projet pilote visant à équiper les militaires de carrière de véhicules électriques.



Les deux camions utilisés par Armasuisse pour les tests d'électromobilité.

Emploi de carburants d'aviation durables (CAD)

Un autre volet de la politique de réduction des émissions de CO₂ par le DDPS concerne l'aviation. Les avions de transport et les avions de chasse ne seront sans doute pas électrifiés avant longtemps et continueront donc à employer

du kérosène ou des carburants aux propriétés similaires. C'est pourquoi, nombre de fabricants d'avions, tant civils que militaires, et de forces aériennes, non seulement en Europe mais aussi aux USA, se penchent sur la question de la production de carburants décarbonés en vue de limiter, puis de réduire, les émissions de CO₂.

Les carburants d'aviation durable (CAD), ou sustainable aviation fuels (SAF), permettent, en fonction de leurs modalités de production, une réduction de CO₂ pouvant aller jusqu'à 80 % par rapport au kérosène traditionnel, tout en diminuant également les émissions de polluant comme le soufre. Ils peuvent également être mélangés aux carburants fossiles, ce qui permet d'en diminuer la consommation à défaut de pouvoir la remplacer totalement. Un autre avantage réside dans le fait qu'ils peuvent être produits à partir de matières premières locales et, donc, de réduire la dépendance énergétique du pays.

En Suisse, les Forces aériennes ont mené des essais sur l'utilisation des CAD à la fin du mois de mai 2023 sur l'aérodrome de Payerne. Ces essais ont été réalisés dans le cadre d'un vaste projet collaboratif sous l'égide de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) et auquel ont également pris part la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) et l'Institut Paul Scherrer (PSI). Financés notamment par l'impôt sur les carburants d'aviation touchant les vols intérieurs, ces essais ont été conduits par l'OFAC qui a fourni les données



REY GROUP

HÔTEL & IMMOBILIER



LOCATION D'APPARTEMENTS - HÔTELS ET RÉSIDENCES - PROMOTION IMMOBILIÈRE

REY GROUP CRÉATEUR DE LIEUX DE VIES

DEPUIS PLUS DE 50 ANS

REY GROUP participe à des opérations immobilières d'envergure et s'est aussi spécialisé dans la location d'appartements meublés. En parallèle, il propose des hôtels résidences via sa filiale Rey Hôtels & Résidences : Drake Longchamp*** sur la rive droite et Sagitta*** sur la rive gauche à Genève.

info@reygroup.ch
+41 (0)22 731 53 40

WWW.REYGROUP.COM



Le Citation Excel est un avion d'affaire. En Suisse, il est utilisé au sein du Service de transport Aérien de la Confédération (STAC).

techniques des réacteurs et le capteur de gaz d'échappement. De son côté, l'armée a mis à disposition le personnel et l'avion (Forces aériennes) ainsi que le carburant (Base logistique de l'armée). La ZHAW a effectué les mesures tandis que l'Institut Paul Scherrer a fourni l'expertise et les instruments de mesure nécessaires pour analyser les polluants et les particules.

Les mesures ont été faites au sol au moyen d'un Cessna 560 XL Citation Excel dont l'un des deux réacteurs fonctionnait à divers régimes de puissance tantôt avec du kérosène, tantôt avec un mélange contenant du CAD. Les essais ont été réalisés selon les normes internationales, mais avec un système de mesure développé en Suisse, ce qui permet des comparaisons avec d'autres expériences dans le monde entier. Les analyses

devraient faire l'objet d'une publication scientifique.

Les premiers résultats montrent qu'un mélange comprenant 35 % de CAD ne nécessite aucune modification, ni de l'avion, ni des installations d'avitaillement. Un autre avantage réside dans le fait que le CAD employé a été produit à partir de matières premières renouvelables (déchets organiques) comme de l'huile alimentaire usagée et des graisses animales.

À la suite de ces essais, les Forces aériennes ont commencé à employer du CAD après avoir réglé les problèmes logistiques qui lui étaient liés. La première livraison de ce CAD a eu lieu en août et la première utilisation par la Patrouille suisse dans le cadre de la célébration du 75^e anniversaire de l'aéroport de Zurich s'est déroulée au début septembre.

À cette occasion, les *F-5 Tiger* de la patrouille ont volé avec un mélange de carburant contenant 10 % de CAD.

À l'avenir, les Forces aériennes voleront avec une part croissante de CAD, avec, à terme, l'objectif de n'employer plus que du carburant durable. Cette transition énergétique se fera lentement en raison de la faible production de CAD dans les prochaines années et de la nécessité d'adapter les avions et les moyens d'avitaillement lorsque la proportion de CAD dépasse les 50 %. Les Forces aériennes prévoient d'employer 1 à 2 % de CAD jusqu'en 2027, pour monter à 10 % à partir

de 2030. L'entrée en service des *F-35* à la fin de la présente décennie pourrait entraîner une augmentation rapide de la part de CAD employée pour autant que la production suive. En effet, lors de l'acquisition de l'appareil, la question de l'utilisation de CAD a été comprise dans les négociations avec les constructeurs en compétition. Cette préoccupation étant générale en Europe et, depuis plus récemment aux États-Unis, les constructeurs américains se sont emparés du problème. C'est ainsi que Pratt & Whitney, qui fabrique le réacteur du *F-35*, a testé son moteur F135 avec un carburant comprenant 100 % de CAD.





preci-dip



Le nouveau drone de reconnaissance ADS 15 bientôt opérationnel ?

Maj Dimitry Queloz

Destiné à remplacer le système ADS 95 retiré du service en 2019, le nouveau drone de reconnaissance ADS 15 devrait enfin être bientôt opérationnel dans les Forces aériennes. Enfin, car la mise en service du système développé par le constructeur israélien Elbit Systems a connu divers problèmes techniques et un retard de plusieurs années.

Le système ADS 15 et ses missions

L'ADS 15 est la version suisse du drone de reconnaissance non armé *Hermes 900 Kochav* construit par la firme israélienne Elbit Systems. Ayant effectué son premier vol en 2009, il est entré en service dans l'État hébreu en 2012 et a été utilisé pendant la guerre de Gaza de 2014 alors qu'il n'était pas encore opérationnel au sein de la Force aérienne et spatiale israélienne. Ce n'est qu'à la fin de l'année suivante que cette dernière a officiellement intégré l'*Hermes 900* dans sa gamme opérationnelle.

L'*Hermes 900* est un drone MALE (moyenne altitude, longue endurance) pouvant voler, de jour comme de nuit et dans des conditions météorologiques difficiles, jusqu'à 36 heures à une altitude opérationnelle de 9100 mètres en emportant une charge utile de 350 kg. Sa vitesse de croisière est d'environ 110 km/h. L'appareil est piloté depuis une

station au sol par deux opérateurs au moyen d'une liaison satellite, ce qui permet de l'utiliser hors de portée visuelle, c'est-à-dire à une distance importante et/ou dans un terrain montagneux. Le système est donc particulièrement bien adapté au relief helvétique. Il a en outre obtenu un certain succès à l'exportation, avec une demi-douzaine de clients étrangers parmi lesquels on trouve le Brésil, le Canada et l'Union Européenne qui a signé en 2018 un contrat de *leasing* avec Elbit Systems, d'une durée de deux ans avec possibilité de renouvellement, pour tester l'appareil dans des missions de surveillance maritime.

En Suisse, l'ADS 15 est destiné à remplacer l'ADS 95, en service jusqu'à la fin de l'année 2019, pour les missions d'exploration. Son système de capteur lui permet de donner une image précise de la situation. Il peut aussi, au besoin, être équipé d'autres systèmes, comme un radar à synthèse d'ouverture pour obtenir une



Le drone D-14 au-dessus de la ville de Lucerne. (© DDPS)

image de la situation au sol ou des moyens d'exploration électronique. Selon le DDPS, l'ADS 15 fournira les prestations suivantes :

- surveillance de secteurs de grande étendue ;
- recherche, reconnaissance et poursuite de cibles ;
- contribution à l'image de la situation, à la protection d'infrastructures critiques ainsi que des propres forces.

En ce qui concerne les utilisateurs, il n'y aura pas de changement par rapport à l'ADS 95. Les organes militaires et civils de conduite (états-majors de conduite cantonaux, organes de police, services

de sauvetage, Corps des gardes-frontières) pourront disposer de l'ADS 15 en temps normal pour remplir leurs missions. L'arrivée du nouveau drone est attendue avec impatience depuis le retrait du service de son prédécesseur. En effet, cela fait maintenant plus de quatre ans que les capacités de reconnaissance aérienne helvétiques se limitent aux seuls hélicoptères équipés de systèmes FLIR dont les possibilités d'emploi sont bien plus limitées que celles des drones, notamment en termes de durée de vol, et ce à un coût bien plus élevé.

En cas d'engagement militaire contre une force ennemie, l'ADS 15 serait employé à la conduite et au contrôle des

actions au sol. Parmi ses missions, l'appui feu serait une des principales.

Une « helvétisation » qui a entraîné des retards et des coûts supplémentaires

D'un montant initial de 268 mio de francs, le programme ADS 15 comprend l'acquisition de six drones, les composants au sol, le simulateur et la logistique. Il a été lancé en 2008 dans le but de remplacer les 15 appareils ADS 95 *Ranger* conçus dans les années 1990. Au terme de la compétition, l'*Hermes 900* a été choisi en juin 2014 au détriment du *Heron* de la firme israélienne IAI. En dépit des critiques émanant de la gauche, liées au fait que l'appareil était israélien – c'est-à-dire provenant d'un État considéré comme oppresseur –, et de la remise d'une pétition signée par 28 000 personnes, le Parlement a approuvé le crédit d'acquisition l'année suivante.

En raison des retards du programme, les coûts ont augmenté et le Parlement a accepté de voter un crédit supplémentaire en 2021, le montant total de l'achat s'élevant alors à 298 mio de francs.

Pour répondre plus spécifiquement aux exigences helvétiques, diverses modifications ont été apportées à l'*Hermes 900*. Tout d'abord, la Suisse a demandé d'équiper l'appareil avec un moteur pouvant fonctionner avec du carburant lourd. Cette modification permet une meilleure souplesse dans l'emploi des carburants, mais elle a eu pour conséquence de devoir redessiner l'arrière de l'appareil. Ensuite, le système de dégivrage n'était pas adapté aux conditions climatiques de la Suisse. Elbit Systems a été obligé de développer et de certifier un nouveau dégivreur, plus approprié. Enfin, la certification du système anticollision permettant le vol autonome, sans être accompagné par un aéronef piloté, dans les différents



Préparation au décollage du drone D-14 pour le premier vol depuis l'aérodrome d'Emmen. (© DDPS)

espaces aériens a été plus difficile à obtenir auprès des autorités de l'aviation civile internationale.

Ces modifications ont entraîné un retard de plusieurs années dans le programme, retard qui s'est encore aggravé du fait du COVID-19. De ce fait, Armasuisse a pu imposer des pénalités contractuelles au constructeur israélien et obtenir, en compensation, des prestations supplémentaires, notamment la certification du nouveau système de dégivrage. Au moment du retrait du service des ADS 95, à la fin de l'année 2019, les nouveaux drones n'étaient pas encore disponibles, et les délais avant l'entrée en service se sont encore allongés à la suite d'un crash en août 2020 causé par un défaut structurel durant un test de vol en Israël.

Une mise en service perturbée par un incident...

En dépit des problèmes du programme, la formation des premiers pilotes de

drones helvétiques s'est terminée avec succès au début mars 2022. Commencée en novembre 2021, celle-ci s'est déroulée en Israël. Douze pilotes des Forces aériennes (Commandement de drones 84) et d'Armasuisse ont participé à cette formation qui était constituée de trois blocs. Durant le premier, les pilotes ont acquis les éléments théoriques indispensables. Le second, sur simulateur, leur a permis de se former aux techniques de vol et aux procédures d'urgence, comme une panne de moteur ou une perte de communication. Enfin, la formation pratique au vol s'est effectuée avec un appareil destiné à la Suisse.

Les deux premiers drones, immatriculés D-11 et D-14, et deux stations de contrôle au sol ont été livrés à la Suisse à la fin du mois d'avril 2022. Après un assemblage réalisé par les spécialistes d'Elbit, les deux appareils ont été soumis à divers tests en vol par Armasuisse. Ces derniers ont commencé par des essais de

Premiers essais de roulage sur la piste de l'aérodrome d'Emmen. (© DDPS)



roulage sur la piste de l'aérodrome d'Emmen un mois plus tard. Ils se sont poursuivis par des tests en vol, le premier ayant eu lieu le 15 juin. La préparation et le pilotage ont été assurés par des équipes suisses, mais sous le contrôle de spécialistes israéliens. D'une durée de 70 minutes, le vol a permis au D-14 d'atteindre la vitesse de 180 km/h et une altitude de 2000 mètres. D'autres vols ont suivi, qui ont notamment permis de tester les capteurs, de vérifier diverses fonctionnalités et de réaliser des engagements de diverses durées, ainsi que les activités de certification de l'Autorité de l'aviation militaire (MAA) relative à la navigation des appareils dans le contexte suisse.

Après avoir obtenu cette certification en décembre 2022, Armasuisse a pu remettre aux Forces aériennes les deux premiers drones en janvier 2023, tandis que les quatre derniers, ainsi que divers autres matériels, devaient l'être jusqu'à la fin de l'année. Deux mois plus tard, les éléments disponibles du système ADS 15 sont arrivés sur la base aérienne de Payerne. En possession des appareils, les Forces aériennes ont pu commencer, après divers tests qui ont permis de vérifier qu'ils pouvaient opérer depuis leur nouvelle base, à développer les capacités opérationnelles prévues et à acquérir de l'expérience dans l'emploi du nouveau système (pratique de vol, maintenance, logistique, interopérabilité avec les autres moyens de l'armée...).

La mise en service du système ADS 15 a connu un nouveau retard à la suite d'un incident survenu le 17 mars 2023. Lors d'un vol d'essai effectué avec un des appareils en cours de livraison par Elbit Systems, le pilote de l'appareil a constaté une baisse de puissance du moteur et il a interrompu le vol en faisant revenir le drone sur l'aérodrome militaire d'Emmen. La cause de la panne n'ayant pu être immédiatement déterminée, l'Autorité de l'aviation militaire suisse a publié une consigne de navigabilité suspendant par mesure de précaution l'exploitation de tous les appareils présents en Suisse. L'enquête a permis de montrer que la panne était due à une fuite au niveau de la connexion entre le turbocompresseur et le collecteur d'admission du moteur et qu'elle n'affectait pas les autres drones qui ont toutefois été contrôlés. Après une interruption de deux mois, les vols ont pu reprendre.

... et la guerre dans la bande de Gaza

Les nouveaux drones devaient être totalement opérationnels à la mi-2024, ce qui aurait permis de procéder à la formation des officiers de milices de l'escadrille de drones 7. Malheureusement, la guerre dans la bande de Gaza est venue perturber cette planification. Elbit Systems a désormais d'autres priorités que la livraison des appareils helvétiques et les techniciens suisses ne peuvent plus se rendre en Israël pour y être formés.

NGS

Entretien de
bâtiments:

Conciergerie
Espaces verts
Déneigement



Nicolas Gassmann Service

Courriel : ngservice26@gmail.com - Tél. +41 79 934 86 08 - Bassecourt



JUBIN FRÈRES SA

PORRENTRUUY

L'achat malin!



GRATUITE!

- LIVRAISONS DE MAZOUT
- STATIONS-SERVICE
- SHOPS

032 466 11 75
www.jubin.ch



«Garde suisse un jour, garde suisse toujours» !

Cap Sylvain Queloz ¹

Telle est la devise qui anime le cœur de chacun des membres de la plus petite armée du monde. En effet, les hallebardiers de la Garde Suisse Pontificale donnent au minimum deux ans de leur vie en se mettant à plein temps au service du Pape et de l'Église. Ainsi, ils veillent jour et nuit sur le Souverain Pontife et défendent non seulement sa personne mais également sa mission universelle. Ces deux ans représentent dans la vie d'un jeune homme de s'inscrire dans une tradition et une histoire pluriséculaire qui nous fait honneur, une expérience exigeante et rigoureuse, parfois difficile, mais ô combien enrichissante aux niveaux humain, spirituel et culturel. Elle change véritablement la vie d'un homme.

Une fois le service actif accompli, chacun demeure garde suisse pour toujours car le serment que nous prononçons est l'engagement de toute une vie et engage, pour ainsi dire, toute notre vie. C'est pourquoi, il est quelque peu erroné de parler « d'anciens » gardes suisses, car même en tant que gardes « retraités », comme nous le sommes aujourd'hui, nous poursuivons notre mission et défendons au quotidien d'une manière différente la Sainte Église et la foi catholique. Ainsi, dans cette grande famille, quel que soit notre âge, nous partageons les valeurs de loyauté, de fidélité et d'obéissance qui animent la Garde Suisse Pontificale au service du Successeur de Pierre depuis plus de 517 ans. Nous nous comprenons

puisque nous avons servi la même cause et nous nous retrouvons occasionnellement dans la camaraderie et l'amitié pour nous remémorer les années romaines, mais aussi pour témoigner et, qui sait, faire naître de nouvelles vocations de gardes suisses chez les plus jeunes.

C'est dans cette optique, que l'Association Fédérale des Anciens Gardes Suisses Pontificaux a été fondée il y a un peu plus de cent ans (1921) et compte aujourd'hui plus de mille membres à travers toute la Suisse. En effet, notre faïtière nationale est composée de treize sections régionales qui couvrent l'entier du territoire suisse et une section regroupe les anciens gardes qui vivent à Rome ou

¹ Président de l'Association Fédérale des Anciens Gardes Suisses Pontificaux.



Le nouveau président l'Association Fédérale des Anciens Gardes Suisses Pontificaux, Sylvain Queloz, au côté de Son Éminence le cardinal Kurt Koch.

ailleurs dans le monde. Le but premier de notre association est de maintenir les liens entre les « anciens » gardes en créant des occasions de rencontres, d'œuvrer activement principalement pour la promotion, le recrutement, la cohésion entre les membres, la réinsertion professionnelle au retour des gardes en Suisse et d'assurer une visibilité à la Garde Suisse Pontificale dans notre pays.

Cette année, la section de l'Arc Jurassien (Jura, Jura bernois, Neuchâtel) a eu l'honneur et le plaisir d'organiser la Conférence Centrale de l'Association Fédérale des Anciens Gardes Suisses Pontificaux qui s'est tenue les 24-25 juin 2023 à Saignelégier. Cette manifestation de grande ampleur unique en son genre et inédite aux Franches-Montagnes a

rassemblé plusieurs centaines de personnes dont bon nombre d'invités d'honneur tels que les représentants des autorités cantonales, communales, militaires et religieuses. C'est au cœur des Franches-Montagnes que nous avons choisi d'accueillir nos camarades provenant de toute la Suisse. En effet, l'assemblée fédérale se tient tous les deux ans quelque part en Suisse, organisée sur deux jours par l'une des 14 sections régionales.

Ainsi, ce week-end de fête s'est déroulé entre la « Halle-cantine du Marché-Concours » et l'église de Saignelégier où s'est notamment tenue l'assemblée générale ordinaire le samedi après-midi. À cette occasion, mes camarades, que dis-je, mes frères, m'ont appelé à me mettre encore davantage à leur service en m'élisant à la présidence de notre faïtière nationale. Je suis conscient de la grande responsabilité qui m'a été confiée et les défis qui nous attendent sont de taille. Néanmoins, je me réjouis de les relever avec l'aide et les compétences de chacun. Pour moi, le rôle du président est d'être à l'écoute, de renforcer les liens et de rassembler les idées des sections et de tous les membres, en étroite collaboration avec le commandant, le centre de recrutement, les fondations et surtout avec tous les camarades.

Par ailleurs, pendant que les anciens gardes étaient réunis en assemblée, un programme spécialement préparé pour les dames et les enfants les a emmenés à découvrir la fromagerie Tête de Moine de Saignelégier, la chocolaterie Camille

Bloch à Courtelary ou encore la Fondation du cheval à la Maison Rouge. À 17h00, les anciens gardes et leurs familles ont profité d'un apéritif préparé par les dames paysannes des Franches-Montagnes et d'une démonstration équestre du Syndicat chevalin des Franches-Montagnes commentée par la gérante de la Fédération Suisse du Franches-Montagnes Pauline Queloz. Un groupe de cors des Alpes, sonneurs de cloches et lanceurs de drapeaux a également animé l'apéritif sous un ciel radieux.

La journée du dimanche a été, quant à elle, marquée par la grand-messe pontificale solennelle présidée par Son Éminence le cardinal Kurt Koch, Président du Dicastère pour l'Unité des Chrétiens au Vatican et évêque émérite de Bâle. L'immense église de Saignelégier (la plus grande église du Jura) avec ses 1200 places assises était comble.

De plus, un détachement d'une quarantaine d'anciens gardes en uniforme était présent dont la fanfare des anciens gardes suisses pontificaux, accompagnés des bannières régionales ainsi que de la bannière fédérale.

Au terme de la messe pontificale solennelle à l'église de Saignelégier, les anciens gardes ont défilé en cortège dans les rues de Saignelégier jusqu'à la Halle-cantine avec notamment la présence d'une calèche conduite par 4 chevaux qui a emmené le Cardinal Kurt Koch, le Commandant de la Garde Suisse Col Christoph Graf (dont la mère est originaire de Sceut), le Ministre Martial Courtet et la Divisionnaire Germaine Seewer. La population était cordialement conviée à prendre part à la sainte messe ainsi qu'au défilé et elle a répondu présente en très grand nombre. Ce furent véritablement deux journées inoubliables.



La fanfare des anciens gardes pontificaux.

le
CLUB
BCJ

en partenariat avec
JURA
TROI-S-LACS
DREI-SEEN-LAND

**CHAQUE JOUR,
UNE NOUVELLE AVENTURE.**



GARAGE WOLF'S SOLUTIONS

La Toulière 23b
2947 Charmoille
www.garage-wolf.com

*Le spécialiste old et youngtimer
dans le Jura*

BMW – VW – vhc US et military

Quand la Suisse utilisait son terrain pour préparer sa défense

Cdt de C Dominique Andrey

Nombreux dans notre pays sont les restes, plus ou moins ruinés, de fortifications ; châteaux-forts, fortins, obstacles parsèment notre territoire. Mais ils ne sont pas implantés n'importe où ; ils renforcent le terrain là où celui-ci est déjà naturellement fort. Car le terrain commande : il conditionne les mouvements, il influence les attaques, il facilite la défense ; il y a donc intérêt à s'en faire un allié plutôt qu'un gêneur. La maîtrise des axes et des passages joue un rôle essentiel dans le choix des options stratégiques et opératives, et celles-ci déterminent les endroits à renforcer.

Première phase de renforcement

Au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, les constructions fortifiées n'ont qu'un effet local et régional, généralement dé-couplées des voisines. Ce n'est que dans la première moitié du XIX^e siècle que la Suisse - fraîchement établie dans ses nouvelles frontières et chargée de défendre sa neutralité - met en place les premiers éléments d'une vision d'ensemble : la priorité est mise sur la défense des passages alpins, là où un transit des armées étrangères était à craindre.

Cette option stratégique est confortée dès les années 1880 lorsque nos pays voisins augmentent leurs discours nationalistes et leurs appareils militaires, et que, d'autre part, la mobilité dans notre pays est sensiblement améliorée par la construction de routes et de chemins de



Les constructions réalisées au fil du temps démontrent la permanence des endroits forts du terrain.

fer. On érige donc des fortifications imposantes et modernes sur les axes du Gothard et du Simplon, et l'on prépare à la destruction les principaux ouvrages d'art franchissant la frontière.

Mais la Première Guerre mondiale démontre cependant rapidement la nécessité de protéger aussi – et surtout – cette frontière. On doit se contenter de réaliser rapidement des fortifications de campagne, à creuser souvent dans des sols rocaillieux. Ce sont d'importants travaux qui sont réalisés aux frontières nord-ouest et sud-est, ainsi que pour l'établissement de deux zones de défense sur le Plateau.

Deuxième phase de renforcement

Après la guerre, ces constructions improvisées se dégradent rapidement en conséquence d'un certain pacifisme et de restrictions budgétaires. Ce n'est que dans le milieu des années 1930 qu'on commence à rattraper l'inertie de presque deux décennies. On concrétise la chose en renforçant de manière permanente les itinéraires de pénétration dans les secteurs frontière, et en complétant les forts d'artillerie destinés à barrer les axes alpins.

Mais l'anticipation est tardive et trop optimiste. Lorsque la Deuxième Guerre mondiale éclate, les constructions ne sont que partiellement réalisées et c'est surtout la densité qui manque, tout comme la puissance aéro-mécanisée de l'adversaire potentiel a été sous-

estimée. Le plan opératif change totalement : maintien d'un cordon de protection de la frontière en augmentant le nombre d'obstacles et de positions ; constitution pour le gros de l'armée d'un « Réduit national » aussi étanche que possible en combinant obstacles, destructions préparées, fortins antichars et forts d'artillerie ; déploiement limité de troupes mobiles sur le Plateau. Ce sont clairement le terrain et ses possibilités de renforcement qui ont dicté cette solution opérative prise dans l'urgence.

Dès la fin de la guerre, on ne veut plus cette fois laisser se dégrader le dispositif construit, mais les disputes sur la conception opérative de l'armée sont nombreuses et les moyens financiers pour la mise en œuvre d'une modernisation d'autant éparpillés.



Les obstacles, flexibles ou irréversibles, sont la base du renforcement du terrain.

Troisième phase de renforcement

On doit cependant se rendre compte dès le milieu des années 1960 que l'adversaire potentiel est toujours plus mécanisé et rapide, que l'environnement subit

de profondes mutations (routes, ponts, tunnels, urbanisation) et que des efforts opératifs n'arrivent pas à être suffisamment concrétisés. Avec la « Conception 1966 de la défense nationale militaire », il s'agit dès lors de mettre en œuvre une doctrine interarmes appelée « défense combinée », visant à décourager l'adversaire d'engager un combat intensif pour un gain minime.



Le feu d'armes en tir direct ou indirect complète la valeur des barrages.

Le renforcement permanent du terrain sur l'ensemble du territoire y joue alors un rôle important puisqu'il doit permettre de canaliser et entraver l'adversaire, de surcharger et épuiser ses moyens de franchissement, de préparer des bases pour la défense et les ripostes, et de fermer de manière flexible mais éventuellement irréversible les itinéraires routiers et ferroviaires. On systématisé le concept de compartimentage du terrain; on établit des « positions de barrage » comprenant obstacles, abris et feu, là où un passage entre les compartiments serait matériellement possible; et on gère au niveau opératif la fermeture ou l'ouverture de ces passages, en fonction de

la volonté de barrage ou des propres besoins de mobilité. On procède dès les années 1970 à une modernisation des constructions existantes, notamment en réalisant un chargement permanent des ouvrages minés, en améliorant l'efficacité des barricades antichars et en augmentant la puissance de feu des armes d'appui.

Ce maillage de positions de barrage donne un niveau de réalisation du renforcement du terrain encore jamais atteint, une flexibilité dans la conduite du combat interarmes, et une contribution marquante à la concrétisation de la défense nationale et à l'effet dissuasif recherché.

Épilogue

Mais la révolution géopolitique et géostratégique des années 1990 se répercute bien évidemment sur la Suisse. On assiste à une baisse drastique des budgets militaires, à une réduction massive des effectifs, et à une réorientation des capacités opérationnelles de l'armée.

On décide alors de procéder à un rapide abandon doctrinal du système de renforcement du terrain. Ce qu'il en subsiste se résume à quelques intéressantes reliques muséales...

Toutefois, le terrain reste ce qu'il est, et il commandera encore toute future conception de défense terrestre. On se rappellera peut-être alors que l'on a trop subitement oublié qu'il faut le renforcer pour s'en faire un allié !



creadhésif

réalisations publicitaires

2740 Moutier
tél 032 493 14 77
www.creadhesif.ch

Menuiserie Denis Froté



2946 Miécourt

Fenêtres bois-alu

MINERGIE®
Meilleure qualité de vie, faible consommation d'énergie

079/435.81.73

www.menuiserie-denis-frote.ch

L'armée : moteur ou accessoire de la création de la Suisse moderne de 1848 ?

Olivier Meuwly

La Constitution fédérale de 1848 va opérer une importante centralisation de la Suisse, en affaiblissant sa structure fédéraliste traditionnelle. L'accent est toutefois placé sur les institutions, avec la création d'un Conseil fédéral et d'un Parlement bicaméral, et sur l'économie, avec l'abolition des péages intérieurs. L'armée est certes concernée par ce processus centralisateur, mais ce dernier ne sera mis au centre des discussions que durant les débats constitutionnels de 1871-1874 et véritablement achevé en 1907.

La Suisse qui se dote de sa première Constitution fédérale en 1848 est née d'une guerre. Une guerre de plus en plus prévisible alors que les tensions entre les radicaux partisans d'une Suisse « nouvelle », ouverte aux idées progressistes et libérales, et les tenants d'une Suisse catholique et conservatrice, rivée à ses traditions et à ses rituels religieux, n'avaient cessé de s'exacerber. Les opérations de corps francs lancées en 1845 et 1846 depuis le radical canton de Berne contre Lucerne, qui avait appelé les jésuites à la direction de son enseignement secondaire, avaient donné le ton. Le dialogue confédéral ne ferait pas l'économie de la violence.

Les catholiques, déjà outrés par l'inaction de la Diète face à la fermeture arbitraire des couvents par le gouvernement argovien en 1841, se coalisent en 1847

au sein d'une alliance séparée, le Sonderbund. La guerre, brève et relativement peu sanglante, voit les troupes des cantons radicaux triompher. La sagesse de leur commandant, le conservateur genevois Guillaume-Henri Dufour, ne fera pas de ce conflit le berceau d'une haine transcendant les générations : il pense cette guerre fratricide en fonction d'un « après », qui doit poser les bases d'une réconciliation entre Confédérés. L'entente confédérale mettra du temps à être pleinement restaurée, mais il n'empêche : sur le Parlement bicaméral créé au printemps 1848, et qui réintègre les vaincus du Sonderbund dans le jeu politique, il sera possible de construire un avenir commun et pacifique.

Quel rôle va dès lors jouer l'armée fédérale dans l'édification de cette Suisse « nouvelle », qui est parvenue à instaurer

un équilibre entre la Suisse ancienne, éprise d'un fédéralisme absolu, et cette Suisse radicale qui ne jure que par une centralisation renforcée du pays? Deux armées se sont affrontées : comment en dégager l'essence d'une armée unifiée? En réalité, l'armée ne figurera pas au premier rang des préoccupations des délégués de la Diète chargés de rédiger un projet de Constitution. Depuis le Pacte fédéral ratifié en 1815, un embryon d'armée fédérale a été mis en place, avec un état-major et une école militaire, à Thoune. Il s'agit certes, désormais, de renforcer ce dispositif et l'article 20 de la Constitution ne manque pas de préciser que « tous les corps de troupe au service de la Confédération portent le drapeau fédéral ». La crainte d'un nouveau Sonderbund effraie.

Mais l'effort principal des constituants de 1848 porte sur les institutions et sur l'économie : les péages intérieurs sont abolis, toute l'organisation économique du pays est ainsi reconsidérée. Pour l'armée, préférence est donnée aux contingents cantonaux, composés, selon l'article 19, d'une élite, d'une réserve ainsi que, en cas de danger, d'une seconde réserve appelée *Landwehr*. L'instruction est néanmoins transférée à la Confédération pour le génie, l'artillerie et la cavalerie. Elle doit en outre former les instructeurs des autres armes et, en particulier, surveiller l'instruction de l'infanterie et des carabiniers. On reste donc loin d'une armée unifiée. Pour des raisons fédéralistes? En partie seulement. Tandis que la jeune

Confédération s'équipe d'un nouveau système fiscal, basé sur les péages extérieurs, les constituants refusent de créer un monstre bureaucratique au service du futur Conseil fédéral. Or des contingents cantonaux coûteront moins cher qu'une armée entièrement fédéralisée. L'argument est décisif.

Cette armée réorganisée avait-elle les moyens de protéger une Confédération dont l'existence est menacée, au cœur d'une Europe déchirée par le Printemps des peuples mais où les monarques et les princes reprennent la main dès l'été 1848? Les Suisses ont su jouer leur carte face au désarroi des puissances hostiles aux vellétés constitutionnelles d'une Confédération qu'elles entendaient contrôler. Harcelées par le spectre révolutionnaire, elles laisseront la Suisse tranquille. Mais l'avenir est incertain à un moment où l'afflux de réfugiés politiques irrite de plus en plus Français et Autrichiens. Prudente, la Diète, lors de la discussion du projet, renonce à fixer la neutralité parmi les buts de la Confédération, pour ne pas provoquer les puissances signataires du Traité de Vienne. Le sujet est relégué dans les missions des autorités. On ne veut pas non plus insulter l'avenir : la neutralité n'est pas une fin en soi, elle peut être amenée à être assouplie, relativisée; on ne sait jamais...

En fait, l'organisation de l'armée telle qu'elle est prévue par la Constitution de 1848 est inefficace et nombreux sont ceux qui s'en plaignent, à partir des années 1860. La Suisse a pu éviter une confrontation avec la Prusse en 1856, à

propos de l'affaire de Neuchâtel, mais on sait que sa résistance n'aurait été que symbolique si la guerre avait éclaté, malgré l'élan patriotique qui accompagna la mobilisation. La guerre de 1870 dévoile en revanche les faiblesses de son organisation militaire et on ne peut que louer la Providence d'avoir épargné à la Suisse une épreuve militaire que d'aucuns redoutaient au milieu d'une guerre opposant les deux principales cultures du pays... Surtout, la question militaire se greffe sur un autre débat, qui prend de l'ampleur : l'équilibre centralisation-fédéralisme inventé en 1848 est-il encore d'actualité lorsque les transformations politiques, avec l'apparition de deux États unifiés au nord et au sud, économiques et technologiques, tisonnées par l'essor du rail, obligent à raisonner en termes de grands ensembles ?

Le marché commun créé en 1848 a montré au fil des ans ses limites, et surtout ses failles. Les cantons détiennent encore une très large souveraineté juridique, qui leur permet d'adopter des réglementations possiblement inadaptées à la mise sur pied d'un authentique marché débarrassé de toute entrave en Suisse. Jointe à la question militaire, dou- loureusement révélée par les préparatifs

guerriers de 1870, la nécessité d'établir un espace juridique national, dans les domaines du droit des affaires et éventuellement du droit civil, hante les esprits. Une première tentative de réviser la Constitution avait échoué en 1866. Le chantier sera repris en 1871, une fois la guerre franco-prussienne terminée, au son du slogan « Un droit ! Une armée ! »

Une armée ? Sans doute la Constitution que le peuple adoubera en avril 1874, après un premier échec deux ans auparavant car le projet très centralisateur alors concocté avait suscité une violente levée de boucliers de la part tant des fédéralistes romands que des catholiques conservateurs, centralise-t-elle de façon beaucoup plus approfondie l'armée suisse. Mais les avocats du fédéralisme guettent, notamment chez certains radicaux vaudois, qui ne peuvent se résoudre à voir les cantons, en matière militaire, réduits à de simples circonscriptions administratives. Pour eux, les cantons doivent conserver leur mot à dire pour les affaires relatives à l'instruction. Ils ne seront pas écoutés et, en 1907, après bien des palabres, la loi parachevant la centralisation de l'armée sera adoptée par le peuple.



Restaurant

Auberge Bellevue
L'Oiselière 7
2912 Roche-d'Or
☎ 032 476 66 26



Chambres d'hôtes

Chambres d'hôtes L'Oiselière SA
Route principale 13
2912 Roche-d'Or
☎ 032 476 62 49
☎ 079 239 96 53
✉ michele_braun@bluewin.ch

la Mobilière

Agence générale du Jura

Pilet-Golaz. Le Janus suisse ¹

Maj Dimitry Queloz

Ce petit ouvrage, publié dans la collection *Presto* des éditions *Infolio*, n'a pas vocation à réhabiliter le Conseiller fédéral Marcel Pilet-Golaz. Il n'est pas non plus une biographie. Il se contente de donner au lecteur, en une soixantaine de pages, quelques repères de la vie du Vaudois, ainsi qu'une brève analyse de trois temps forts de sa vie : le fameux discours du 25 juin 1940, une appréciation de la menace durant la Deuxième Guerre mondiale faite en 1946 et le discours de 1948 intitulé « L'Europe solidaire ».

Marcel Pilet naît le 31 décembre 1889 à Cossonay – il ajoutera à son nom celui de sa femme Mathilde après son mariage en 1915. Fils de notable – son père est député au Grand Conseil –, il fait des études au collège classique et au gymnase de Lausanne, puis à la faculté de droit de l'université de Lausanne, avant de fréquenter celles de Leipzig et de Paris. En 1912, il est licencié et docteur en droit. Sa carrière politique débute très tôt au sein du parti radical. En 1921, il est député au Grand Conseil vaudois, Conseiller national entre 1925 et 1928. Parallèlement, Pilet-Golaz mène une carrière militaire qui le conduit jusqu'au grade de lieutenant-colonel et au commandement du bataillon de fusiliers 1.

Le 13 décembre 1928, Pilet-Golaz est élu Conseiller fédéral. Il n'a pas 39 ans. Il dirige le département de l'intérieur, puis celui des postes et des douanes. En 1940, il remplace Giuseppe Motta,

décédé, au département politique – c'est le nom porté à l'époque par le département des affaires étrangères ! – et reste à sa tête jusqu'en 1944, moment de sa démission forcée. Président de la Confédération à deux reprises, en 1934 et en 1940, il aurait pu occuper la fonction une troisième fois en 1945.

Après sa démission, Pilet-Golaz se retire dans son domaine d'Essertines-sur-Rolle et ne joue plus de rôle politique. Il s'exprime néanmoins à plusieurs reprises sur des sujets relevant de ce domaine. Avocat-conseil, administrateur, il s'occupe avant tout d'affaires industrielles. Pilet-Golaz meurt le 11 avril 1958 à l'hôpital Cochin à Paris.

Le discours du 25 juin 1940

Le discours du 25 juin 1940 est « volontairement ambigu ». Soulignons que Pilet-Golaz n'a jamais donné une

¹ STREIT, Pierre, Pilet-Golaz. Le Janus suisse. Gollion, Infolio, 2023.

explication à son propos. Le discours a donc suscité, et suscite encore, de nombreuses interprétations divergentes et une étude particulièrement poussée mériterait d'être menée à son sujet. L'auteur insiste sur le contexte, avec la défaite foudroyante et inattendue de la France, l'internement du 45^e Corps d'armée français, l'isolement de la Suisse qui est encerclée par les puissances de l'Axe – l'Italie déclare la guerre aux Franco-Britanniques le 10 juin, la présence des blindés de la *Wehrmacht* sur la frontière helvétique, les combats aériens contre la *Luftwaffe* qui déclenchent la colère de Berlin, les difficiles négociations économiques en cours avec l'Allemagne.

L'auteur fait également le récit de l'élaboration du texte, en respectant la chronologie. Au soir du 24 juin, soit à la veille de l'entrée en vigueur de l'armistice, le capitaine Theodor Gut, officier de liaison entre le commandement de l'armée et le Conseil fédéral, se rend chez le Conseiller fédéral Philipp Etter, à la tête du département de l'intérieur, pour lui faire part des préoccupations de l'armée qui constate la détérioration du moral de la population et qui souhaite une prise de position publique du gouvernement sur la situation. Peu de temps après a lieu une rencontre entre Etter, Pilet-Golaz, Gut et Rudolf Minger, qui dirige le département militaire. On discute alors du discours que Pilet-Golaz rédige ensuite seul, tard dans la nuit. Seuls Etter et son collègue Celio, chargés de prononcer le discours en allemand et en italien, reçoivent une copie du texte qu'ils ne

retouchent que dans la forme. Les trois autres Conseillers fédéraux n'interviennent pas dans le processus de rédaction, ce qui fait dire à l'auteur que le discours « a été l'œuvre personnelle du président Pilet-Golaz, et donc pas véritablement une déclaration gouvernementale ».

Le discours est plutôt bien accueilli par la presse et le monde politique, même si nombre de critiques se font entendre, surtout en Suisse alémanique. Il faut souligner qu'Etter parle avec une « voix d'outre-tombe » et que la traduction allemande n'est pas toujours très heureuse. Ainsi le mot « guide » qui qualifie le Conseil fédéral est traduit par « Führer », terme particulièrement connoté !

À propos du contenu, quelques points méritent d'être soulignés. Tout d'abord, Pilet-Golaz ne laisse pas entrevoir, ni ne souhaite, une défaite britannique. Il souligne au contraire la résolution anglaise de continuer la guerre. Ensuite, le discours « fait davantage penser à un prêche de pasteur qu'à l'intervention d'un gouvernement investi des pleins pouvoirs et soucieux de communiquer ses intentions et les mesures qui en découlent ». Par ailleurs, on ne trouve aucune mention des troupes mobilisées, ni aucune invitation à la résistance. Enfin, le texte ne fait aucune concession au nazisme ou au fascisme, mais fait plutôt penser à l'ordre moral prôné par le nouveau gouvernement du Maréchal Pétain.

1946 : « une appréciation lucide de la menace »

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, la Suisse est saisie par une volonté de clarification quant à certains épisodes de son passé récent, notamment en ce qui concerne les menaces qui ont pesé sur le pays, le travail du service de renseignement dirigé par le brigadier Roger Masson et le maintien de l'indépendance nationale face aux idéologies totalitaires. C'est dans ce contexte que Max Petitpierre, successeur de Pilet-Golaz, lui demande une appréciation de la menace entre 1939 et 1941. En dépit de ses qualités, l'« Aperçu sur les dangers auxquels la Suisse fut exposée au cours de la Guerre mondiale 1939-1945 » est resté largement méconnu même s'il a été publié en 1995. De plus, il ne mentionne pas le discours du 25 juin 1940, ce qui est regrettable. Nous aurions peut-être eu une meilleure



Marcel Pilet-Golaz, le Janus suisse, une personnalité politique controversée qui ne s'est jamais expliquée sur ses discours les plus ambigus. (Staatsarchiv Bern)

compréhension des pensées et des intentions de Pilet-Golaz en 1940.

Pilet-Golaz commence par remarquer que seule l'Allemagne nazie a fait peser une véritable menace militaire sur la Suisse, « sans réelle intention pourtant ». L'ancien Conseiller fédéral ne connaît donc pas les plans d'invasion allemands, ni ceux de l'Italie. Il divise ensuite les années 1939-1945 en quatre périodes. Dans la première, la « drôle de guerre » (septembre 1939-avril 1940), Pilet-Golaz ne perçoit aucune menace. Dans la deuxième, la « guerre éclair » (avril 1940-fin juin 1941), il ne perçoit qu'un épisode menaçant : la note diplomatique du 19 juin 1940 relative aux combats aériens contre la *Luftwaffe*. Il souligne cependant le caractère anxieux de la période, avec les préparatifs d'évacuation des légations diplomatiques à Berne, les messages de prise de congé. Enfin, il s'interroge sur le bien-fondé du Réduit. S'il connaît toutes les faiblesses de l'armée de l'époque et son incapacité à faire face à une attaque, il souligne le côté « effroyable » de la nouvelle stratégie au point de vue psychologique. Durant la troisième période, la « guerre politico-économique » (juillet 1941-juillet 1944), il ne perçoit pas de menace d'attaque, à l'exception des tentatives d'intimidation du printemps 1943, moment où l'Allemagne comprend qu'elle devra bientôt se battre sur un second front. Sa vision diverge profondément de celle des militaires. Il se méfie du SS Walter Schellenberg, de ses contacts avec Masson, des jeux dangereux qui en découlent.

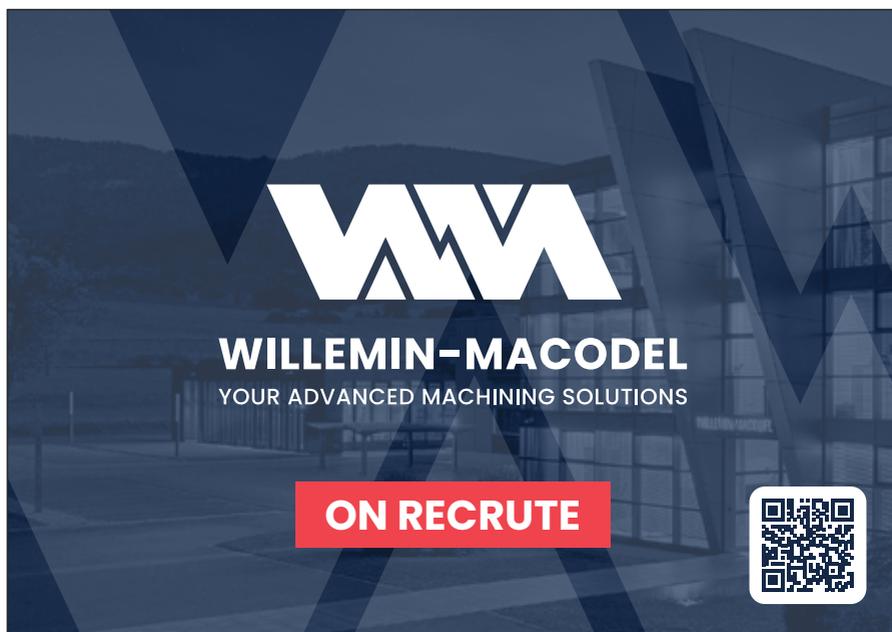
Enfin, la dernière période, la « liquidation de la guerre européenne » (août 1944-avril 1945), n'est pas non plus perçue comme une période de menaces, mais comme une période de « complications » s'ouvrant sur un après-guerre « sale et gris ». « L'avenir de la Suisse ne se jouait plus sur les champs de bataille. Son sort dépendait du monde nouveau qui allait surgir des ruines de l'ancien et de l'esprit qui l'animerait. »

1948 : « L'Europe solidaire »

Après la guerre, Pilet-Golaz, retiré des affaires, se prononce à plusieurs reprises sur l'Europe, dans des conférences ou des articles, et, parfois, comme représentant officiel de la

Suisse. Un des fils rouges de ces textes est la solidarité. On retrouve cependant une ambiguïté dans les propos, ce qui est une constante chez Pilet-Golaz. Au cœur de l'Europe, la Suisse dépend largement de la situation de ses voisins : « L'avenir de la Suisse dépend pour beaucoup de l'avenir de l'Europe, avec laquelle elle fait corps, au centre de laquelle elle est placée, j'allais dire enfermée. »

Au final, Pierre Streit compare Pilet-Golaz au dieu Janus, gardien des portes dont le visage est double, tourné à la fois vers l'intérieur et l'extérieur. Cette image le représente bien dans son rôle de chef du département politique chargé de surveiller la porte d'entrée de la Suisse, mais aussi dans son ambiguïté.



WM

WILLEMIN-MACODEL
YOUR ADVANCED MACHINING SOLUTIONS

ON RECRUTE



Le traité de Lausanne : un siècle d'influence sur la situation géopolitique en Europe et au Moyen-Orient¹

Maj Dimitry Queloz

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, les vainqueurs signent des traités de paix avec les vaincus, celui de Versailles avec l'Allemagne, celui de Saint-Germain-en-Laye avec l'Autriche, celui de Trianon avec la Hongrie, celui de Neuilly avec la Bulgarie, enfin, celui de Sèvres avec la Turquie. Ce dernier ne sera jamais ratifié et sera remplacé, à la suite d'une guerre menée par les nationalistes turcs, par le traité de Lausanne signé le 24 juillet 1923. Son influence sera considérable et, un siècle plus tard, il continue à influencer la situation géopolitique au Moyen-Orient.

Fondé en 1299 par Osman I^{er}, l'Empire ottoman s'agrandit au cours des siècles pour s'étendre, à son apogée, sur presque toute l'Afrique du Nord, une grande partie du Moyen-Orient actuel et les Balkans. Aux XVI^e et XVII^e siècles, Vienne est assiégée à deux reprises, sans succès, par les Turcs.

Au XIX^e siècle, l'empire connaît un déclin et perd l'Afrique du Nord et les Balkans. La plupart des puissances européennes

souhaitent son démantèlement et l'« homme malade » ne survit qu'en profitant des rivalités existantes et grâce à l'appui de l'Allemagne.

Les tractations diplomatiques des Alliés au cours de la Première Guerre mondiale

L'entrée en guerre de l'Empire ottoman aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie au début novembre 1914

¹ Pour une compréhension plus large de la question, le lecteur pourra avantagement se référer aux articles suivants qui ont servi à élaborer notre article : FLEURY, Antoine, « Il y a 100 ans, le traité de Lausanne instaurait une Turquie nouvelle », *Le Temps*, 13.07.2023 ; JOSSERAN, Tancrede, « Lausanne selon Erdogan : une Turquie au rabais ? », *Revue Défense Nationale, Tribune N° 1503* ; MONNIER, Fabrice, « Le traité de Lausanne et la question de Mossoul », *Revue Défense Nationale, Tribune N° 1502* ; SOUTOU, Georges-Henri, « L'importance historique du traité de Lausanne », *Revue Défense Nationale, Tribune N° 1501*.

accélère le processus diplomatique qui conduira quatre ans plus tard à son démantèlement. Les Britanniques, qui cherchent à consolider et à agrandir leur empire, sont particulièrement actifs, à défaut d'être toujours cohérents. Ils s'entendent en mars 1915 avec la Russie pour redéfinir le contrôle des détroits permettant d'accéder à la mer Noire. Sous l'influence de Winston Churchill, alors Premier Lord de l'Amirauté, une opération combinée, en étroite coopération avec la France, est menée à Gallipoli, opération qui tournera au désastre. En Arabie, l'Angleterre soutient les différentes tribus arabes en révolte, via l'engagement de quelques troupes, et cherche à créer un grand royaume arabe qu'elle contrôlerait. Grâce au Bureau arabe du Caire et à l'engagement du colonel Lawrence – Lawrence d'Arabie –, le chérif Hussein, qui hésite à s'allier avec des chrétiens pour lutter contre son calife, finit par accepter l'alliance britannique à condition d'obtenir l'indépendance des terres arabes situées au sud des régions kurdes et de la Perse.

Parallèlement, le Foreign Office négocie avec la France les accords Sykes-Picot, qui seront signés en 1916 et qui partagent l'Arabie en cinq zones. Chacun des signataires administrera directement une zone et aura une zone d'influence, tandis que la cinquième zone, la région de Saint-Jean-d'Acre, Haïfa et Jérusalem, sera sous contrôle international. Enfin, Londres, par la déclaration Balfour du 2 novembre 1917, soutient la création d'un foyer pour les juifs en Palestine.

La politique extérieure américaine du président Wilson contribue également au démantèlement de l'Empire ottoman. En effet, celui-ci est explicitement mentionné au point 12 du fameux discours en Quatorze points de janvier 1918, qui stipule que le principe d'autodétermination s'appliquera également aux peuples non turcs de la région.

Le traité de Sèvres

Après l'armistice de Moudros, le sort de l'Empire ottoman se décide dans le cadre de la conférence de paix qui doit construire le nouveau monde de l'après-guerre et plus particulièrement à Sanremo, en avril 1920 où Français et Britanniques s'entendent définitivement sur le sort de l'ancien Empire ottoman. L'accord est sensiblement différent des accords Sykes-Picot de 1916.

Comme pour l'Allemagne, le principe d'autodétermination n'est pas appliqué. Le compromis trouvé s'appuie sur le principe des mandats définis dans le Pacte de la Société des Nations. Ainsi, la Mésopotamie (Irak actuel) et la Palestine deviennent des mandats britanniques, tandis que la France administre la Syrie et le Liban. Ces territoires ont vocation à devenir indépendants, une fois qu'ils seront considérés comme capables de se gérer seuls. Ces indépendances se feront lentement et dans la douleur, avec de nombreuses contestations territoriales. De son côté, la Palestine n'est plus une zone internationalisée. Elle est placée sous contrôle britannique et son territoire est agrandi vers le nord au détriment

du Liban. Le royaume de Transjordanie est créé et confié à la dynastie hachémite en échange de son soutien contre les Turcs durant la guerre. Situé entre Palestine et Irak, ce protectorat britannique revêt une importance stratégique nouvelle pour l'Empire. Il est prévu d'installer sur son territoire un oléoduc qui transportera le pétrole d'Irak vers le port d'Haïfa et d'en faire un relais sur la route aérienne menant aux Indes.

Ces décisions relatives aux anciens territoires de l'Empire ottoman sont intégrées dans le traité de Sèvres qui reconnaît en outre le royaume de Hedjaz sous l'autorité du chérif Hussein et, surtout, scelle le sort de la Turquie proprement dite. Celle-ci est essentiellement anatolienne. La Grèce reçoit la Thrace orientale et les îles de mer Égée, ainsi que le droit d'administrer Smyrne. Les régions de l'est sont incorporées à l'Arménie. Un grand Kurdistan autonome est prévu.

Par ailleurs, la région des détroits, occupée par les Alliés, est démilitarisée et la Turquie perd le contrôle sur le Bosphore et les Dardanelles, tandis que les finances turques passent sous le contrôle des vainqueurs.

Le traité de Sèvres convient parfaitement aux Britanniques qui s'appuient sur la Grèce, grand allié régional dont l'armée est chargée de le faire respecter. De son côté, la France n'est pas satisfaite de la situation et elle n'hésite pas à mener une politique d'opposition en soutenant le nationalisme turc. La profonde mésestente

qui s'installe entre les deux vainqueurs de la guerre contribue non seulement à la remise en cause du traité de Sèvres, mais aussi à l'absence de soutien de la part de l'Angleterre lors de l'occupation de la Ruhr et à l'échec français dans cette affaire. Celle-ci se termine avec les accords de Londres de 1924 qui mettent un terme aux ambitions françaises d'aggraver le sort de l'Allemagne au lendemain de la Première Guerre mondiale.

Le traité de Sèvres, signé par le sultan-calife Mehmed VI, n'est pas ratifié par la Turquie qui connaît un changement politique radical avec l'arrivée au pouvoir des nationalistes laïcs dirigés par Mustapha Kemal, le futur Atatürk. Celui-ci n'en accepte pas certaines clauses, comme de nombreux Turcs, qui se révoltent contre le sultan et se lancent dans une guerre d'indépendance dès 1919, largement dirigée contre la Grèce, et dont ils sortent vainqueurs en 1922.

Le traité de Lausanne

La victoire d'Atatürk, qui est soutenue par la France alors que le sultan a l'appui des Britanniques, conduit à de nouvelles négociations à Lausanne à partir de la fin de l'année 1922. Sept mois plus tard, le traité de Lausanne est signé. Le nouveau régime, qui installe sa capitale à Ankara la même année, est reconnu internationalement.

Les frontières de la Turquie sont complètement redessinées, à son plus grand avantage, même si nombre de territoires revendiqués dans le Pacte national

des kémalistes en sont exclus (Kars, Ardahan, Batoum, Alep, Mossoul, Sandjak d'Alexandrette). L'Arménie du traité de Sèvres est réduite à la portion congrue, la Turquie récupérant les anciennes provinces ottomanes. L'autonomie du Kurdistan est abandonnée – il n'est fait mention des Kurdes dans aucun des 143 articles du traité! On comprend pourquoi Arméniens et Kurdes n'ont pas commémoré avec enthousiasme le centenaire du traité de Lausanne!

Enfin, les territoires donnés précédemment à la Grèce sont récupérés. Le contrôle des détroits continue cependant à échapper à la Turquie. Il faudra attendre 1936 et la Convention de Montreux pour que la situation change.

Le traité de Lausanne représente donc une grande victoire pour la Turquie. Reconnu extérieurement, le régime d'Atatürk peut s'imposer à l'interne et mener une politique de transformation et de modernisation des institutions et de la société, avec la suppression du Sultanat et la fondation d'une république. Cette sécularisation et cette occidentalisation permettent à la Turquie de s'insérer dans le concert des nations et de ne plus être influencée par les ingérences des puissances occidentales. Ainsi, la France n'obtient aucun avantage économique spécifique. Enfin, bien que vaincue, la Turquie possède désormais des frontières stables, à quelques détails près, ce qui représente une exception au Moyen-Orient.



Les frontières de la Turquie définies par le traité de Sèvres...



...et celles définies par le traité de Lausanne.

Le traité de Lausanne constitue une première et importante remise en cause du système international mis en place avec la conférence de Paris et les traités de paix qui ont été conclus. Comme nous l'avons vu, France et Angleterre ont de profonds différends en matière de politique internationale. De plus, la nouvelle Turquie se rapproche de l'URSS, ce qui représente un autre échec de la politique extérieure française, le Quai d'Orsay espérant que la Turquie participerait au cordon sanitaire destiné à isoler l'Union soviétique. Un « traité d'amitié et de fraternité » est signé en 1921, réglant la question des territoires du Caucase et plus particulièrement celui de l'Arménie. Quatre ans plus tard, un traité de neutralité et de non-agression est signé au lendemain de la perte définitive de Mossoul à la suite de la décision de la SDN d'attribuer cette région à l'Irak, selon la position défendue par Londres. Moscou s'inspire de ces accords pour les

différents traités bilatéraux signés durant la décennie qui suit avec divers pays d'Europe centrale et des Balkans et qui fragilisent le système de 1919.

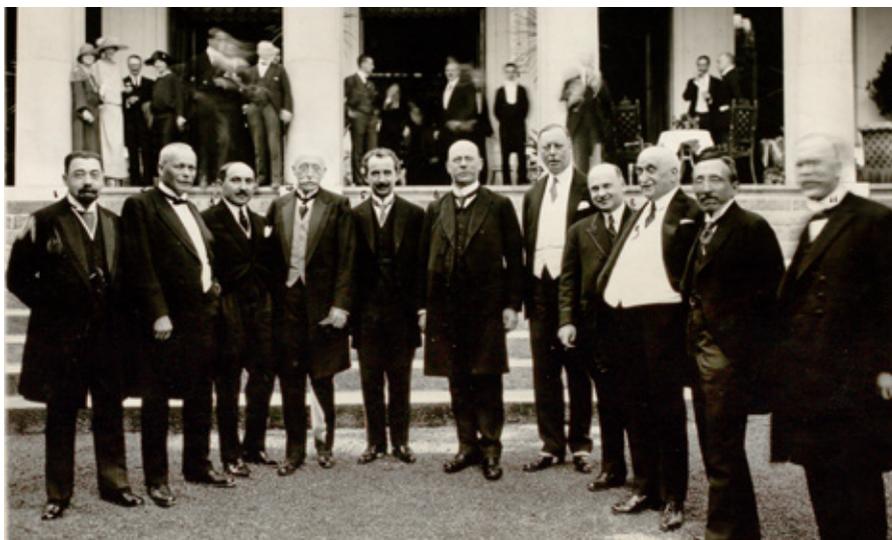
L'Allemagne ne reste bien sûr pas passive et exploite également la division entre la France et l'Angleterre, ainsi que la remise en cause représentée par le traité de Lausanne. L'ancien allié est soutenu et la carte turque constitue un atout important des politiques extérieures de la République de Weimar et de l'Allemagne nazie, dans les Balkans et envers le monde musulman. Si l'Allemagne parvient à faire échouer la Petite Entente et à signer un pacte d'amitié avec Ankara, cette dernière se montre cependant très prudente. La Turquie continue en effet à conserver de bonnes relations avec la France et l'URSS, puis, dès 1943, avec les Alliés.

Le traité de Lausanne représente également une étape fondamentale dans le

traitement de la question des nationalités en Europe. Les nouvelles frontières créées par les traités de 1919-1920 en Europe centrale et orientale ne tiennent que partiellement compte des différentes populations. Les raisons de ce choix découlent de la très grande difficulté à séparer des peuples passablement imbriqués géographiquement.

L'existence de minorités est donc admise, avec le respect de leurs droits garantis par des accords sous l'égide de la SDN. Le traité de Lausanne apporte un changement radical de paradigme en instaurant le principe des échanges forcés de population entre la Grèce et la Turquie, entraînant des situations douloureuses et des ressentiments pour longtemps. Le cas

fait école et le principe est repris au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale qui débouche notamment sur l'expulsion de plus de 12 millions d'Allemands dans l'est de l'Europe. Il s'agit de constituer des États ethniquement plus homogènes et de supprimer ainsi une des faiblesses des États d'Europe centrale et orientale des années 1920-1930. Après l'illusion des années 1960-1990, marquées par la mise à l'écart des nationalités sous l'influence de la pensée marxiste et de la construction européenne, la question des nations refait surface après la Guerre froide. L'actualité montre que la séparation des nationalités voulue par le traité de Lausanne, pour brutale qu'elle ait été sur le moment, avait peut-être quelque vertu à plus long terme.



Groupe de participants à la cérémonie de signature du traité de Lausanne le 24 juillet 1923. Parmi eux, trois Conseillers fédéraux : Ernest Chuard (2^e depuis la gauche), Karl Scheurer, Président de la Confédération (6^e) et Edmund Schulthess (11^e), ainsi que Ismet Pacha (5^e), futur Premier ministre, et chef de la délégation turque. (Archives de la Ville de Lausanne, fonds B1 Haemmerli, dossier 224.10.2, document N° 89-12)

Erdogan et la remise en cause du traité de Lausanne

Père de la Turquie moderne, Mustapha Kemal Atatürk a voulu mettre un terme à l'universalisme islamique de l'Empire ottoman en faisant de son pays un État-nation laïque, occidentalisé. Proclamation de la République, suppression du califat, transformation de la basilique Sainte-Sophie en musée, occidentalisation... tout dans l'œuvre d'Atatürk montre sa volonté résolue de rompre avec un passé vieux de six siècles. Il rencontre toutefois de fortes résistances qui ne disparaissent pas avec le temps, loin de là. Un important courant islamique, nostalgique de l'ancien empire et du califat, perdure. Pour ses adeptes, notamment Necip Fazil Kısakürek (1904-1983) et Kadir Mısıroğlu (1933-2019), la suppression du califat est la concession accordée pour la reconnaissance internationale de la jeune République turque. Cette interprétation de la politique kémaliste est reprise ultérieurement par les islamistes et les représentants du néo-ottomanisme dont plusieurs figures occupent des postes politiques importants dans la Turquie contemporaine, comme Ahmet Davutoğlu et Mecmettin Erbakan – par ailleurs fondateur de Millî Görüş –, tous deux Premier ministre, le premier entre 2014 et 2016, le second entre 1996 et 1997.

Inspirés par cette idéologie qui veut renouer avec l'identité réelle de la Turquie – qui aurait été victime de self-colonisation selon le concept défini par le

théoricien tiers-mondiste afro-caribéen Frantz Fanon – et sa grandeur, les islamo-conservateurs actuels au pouvoir à Ankara, Recep Tayyip Erdoğan en tête, n'hésitent plus à remettre en cause le traité de Lausanne qui « n'est pas un texte sacré ». Le 24 juillet 2020, date symbolique de l'anniversaire de la signature du traité de Lausanne, le Président turc fait reconsacrer l'ancienne basilique Sainte-Sophie en mosquée. Par ce geste, il entend signifier une rupture avec la politique kémaliste qui durait depuis un siècle. La Turquie n'est plus l'État laïc, occidental et influencé par les puissances européennes qu'il était depuis 1923. Fort de ses 85 millions d'habitants, de sa puissante armée (deuxième de l'OTAN) et de son dynamisme économique, il peut désormais reprendre la vocation islamique internationale qui était la sienne dans le passé et contester l'ordre international imposé par un Occident à un moment où il dominait le monde. La nouvelle politique navale, la volonté de contrôler les réserves d'hydrocarbures en Méditerranée orientale, l'influence islamiste en Europe occidentale, les interventions armées au Kurdistan syrien, le soutien à l'Azerbaïdjan dans ses guerres contre l'Arménie chrétienne... représentent des facettes de cette politique néo-ottomanienne, qui est, en fin de compte, une politique de désoccidentalisation du monde, politique qui rejoint celles de la Russie et de la Chine, des pays qui, bien que rivaux dans certaines situations, ont en commun une volonté de prendre leur revanche sur l'Occident.

ARMISAUCTIONS

Armis Auctions Sàrl est l'unique société spécialisée de vente aux enchères d'armes en Suisse romande.

Expertises - Conseils - Accompagnement

Nous rachetons tous types d'armes modernes, anciennes, à feu, blanches, équipements militaires, art cynégétique et littérature spécialisée.

**Ne bradez pas votre patrimoine,
faites-le évaluer et fructifier!**

Robin Udry
Commissaire-priseur
info@armisauctions.ch

C E N T R E FAIVRE ENERGIE

TECHNIQUES ENERGETIQUES

Rte de Porrentruy 82
CH-2800 DELÉMONT

Tél 032 422 41 61
Fax 032 422 09 84

www.faivre-energie.ch

info@faivre-energie.ch



MAZOUT



GAZ



BOIS

BÛCHES

PELLETS

COPEAUX



POMPE À CHALEUR

AIR-EAU

SOL-EAU

EAU-EAU



SOLAIRE

THERMIQUE



PHOTOVOLTAÏQUE

« Mal français » et « Grippe espagnole »

Col Hervé de Weck

Le 1^{er} septembre 1494, Charles VIII, roi de France, entre en Italie avec une armée composée de mercenaires de tous les pays d'Europe, de gueux et de prostituées. Après une période de débauche à Rome, elle se dirige, en janvier 1495, vers Naples. Les habitants, qui en ont vu d'autres, fraternisent avec les occupants, mais la conduite infâme de ses soudards oblige le Roi de France à quitter la ville, après deux mois d'occupation.

Un « intrus » accompagne la retraite, un mal nouveau qui commence par un chancre sur les « parties honteuses », puis une éruption de pustules sur le corps avec de grandes douleurs dans les membres. Cette maladie surpasse en horreur la lèpre, incurable, ou l'éléphantiasis.¹ Les mercenaires, démobilisés pendant l'été 1495, répandent le mal dans leurs pays respectifs après l'avoir copieusement diffusé en Italie et en France.

« Mal américain, mal espagnol »...

Cette « peste nouvelle », il s'agit de la nommer. Pour les Français, se référant au lieu où elle a fait son apparition, c'est le « mal napolitain », pour les Italiens, évoquant ceux qui l'ont disséminé dans la péninsule, le « mal français ». Le fléau se répand comme une traînée de poudre

dans l'ensemble de la planète, principalement chez les prostituées et les militaires, mais également les seigneurs et les bourgeois des villes.

La médecine ne parvient pas à enrayer le fléau, la maladie évolue à son aise, chaque pays nouvellement touché s'empresse de lui donner le nom du voisin, suspecté d'avoir été le contaminateur. Les Russes parlent de « mal polonais », les Polonais de « mal allemand », les Allemands de « mal français », les Anglais de « french pox », les Flamands, les Hollandais et les Maghrébins de « mal espagnol », les Portugais de « mal castillan », les Japonais et les populations des Indes orientales de « mal portugais ».

Et les Espagnols, ils ne disent rien...
Étrange silence! Vingt ans après

¹ L'éléphantiasis désigne une augmentation considérable du volume (plusieurs fois la taille normale) d'un membre ou d'une partie du corps. La filariose lymphatique, communément appelée éléphantiasis, est une maladie tropicale. L'infection se produit lorsque les parasites filaires responsables de la maladie sont transmis à l'être humain par des moustiques.

l'apparition de la syphilis, les chroniqueurs révèlent que les hommes de Christophe Colomb ou ceux de Cortès ont rapporté d'Amérique le tréponème pâle. L'épidémie sévissait chez les Amérindiens qui meurent, très nombreux, à cause des virus européens, essentiellement celui de la petite vérole (variole). Les Indiennes passent gaillardement aux Espagnols « la grosse vérole » endémique en Amérique mais inconnue en Occident.

Transmis aux conquistadores, le germe débarque en Europe, transite par Naples, alors propriété de la Couronne d'Espagne, arrive en France au cours de la première campagne d'Italie et décime l'Europe pendant les siècles suivants. Cet échange des virus de la « petite vérole » contre ceux de la « grosse vérole », c'est en langage courant un prêté pour un rendu.

Le nom de syphilis est utilisé pour la première fois en 1530. La colère de Dieu ou des dieux apparaît couramment comme la cause de ce mal, mais également les Juifs, prétendument responsables des épidémies depuis le Moyen Âge.²

La grippe dite « espagnole »

La pandémie de « grippe espagnole » se répand dans le monde entre avril 1918 et février 1919, plus vite qu'aucune autre maladie et tue entre 25 et 50 millions d'individus, deux fois plus que la guerre elle-même.

En février 1916, une épidémie sévit chez les travailleurs annamites en France. Jusqu'en avril 1918, le mal reste cantonné chez ces Vietnamiens, ce qui lui vaut le nom de « pneumonie des Annamites », ainsi que des jugements de valeur sur la pathologie, conformes aux normes de lecture raciales de l'époque. La grippe espagnole vient ajouter son action à celle du pneumocoque des Annamites. À partir d'avril 1918, elle déferle en trois vagues successives. On la signale partout, pas seulement chez les belligérants.

Elle atteint l'Europe sous une forme bénigne en avril 1918, sous une forme très virulente en été de la même année. Elle n'a pas grand-chose d'une grippe et rien d'« espagnol », bien que les premiers morts fassent plus de bruit en Espagne que dans les pays en guerre. Sa qualification a deux origines, l'une historique, l'autre fantasmagorique. La grippe, en 1889, a fait environ 200 000 morts en Espagne, elle proviendrait de la consommation de conserves alimentaires. Des rumeurs plus ou moins hystériques accusent les Allemands d'avoir introduit des bacilles dans ces conserves. La maladie frappe les imaginations par le caractère de l'incubation. Un individu, sain le matin, peut se trouver à l'agonie le soir. Resurgissent alors les angoisses apparues lors des grandes épidémies, la peste noire de 1349, celles de 1720 et de 1832...

En réalité, la grippe, apparue en février 1918 à Canton en Chine, puis dans les

² FABIANI-SALMON, Jean-Noël : « La syphilis est un mal italien », Histoire des préjugés. Paris, Les Arènes, 2023, pp. 41-44.

camps militaires aux États-Unis, arrive en Europe avec le corps expéditionnaire américain. Le virus apparaît à Bordeaux entre avril et mai 1918. Il se propage dans les forces armées, s'étend en Italie et en Espagne, à une époque où les antibiotiques n'existent pas. Les premières victimes identifiées se trouvent dans la péninsule ibérique. Des journaux français le rapportent mais, comme l'ennemi doit ignorer que l'Armée de la République est affaiblie, ils n'évoquent jamais l'épidémie en France.

En moins de trois mois, des foyers sont localisés dans tous les continents. Le même virus provoque la première et la deuxième vague de la pandémie, puis il mute, acquérant des propriétés biologiques plus virulentes ou s'associant avec d'autres germes – pneumocoque, bacille de Pfeiffer – auxquels il ouvre la voie en détruisant les défenses immunitaires. En

été 1918, il cloue le malade au lit pendant 3 jours ; en 1919, il tue en 3 jours. Les victimes décèdent souvent de complications pulmonaires, non de la grippe elle-même.

Quel lien entre cette épidémie et la Première Guerre mondiale ? Ce type de grippe implique la superposition de deux chocs épidémiques qui, cumulés, font des ravages : le choc de la fièvre annamite affaiblit des populations en guerre, celui de la grippe elle-même ne doit pas grand-chose au conflit, mais il est d'autant plus contagieux qu'il touche des populations qui souffrent de pénuries alimentaires. Les victimes sont en majorité de sexe masculin, la mortalité apparaît plus élevée à la campagne qu'à la ville. La pandémie frappe fortement les enfants et les adolescents (il semble qu'un quart des victimes ont moins de quinze ans) et les jeunes adultes.³

³ Dictionnaire de la Grande Guerre 1914-1918. Sous la direction de François Cochet et Rémy Porte. Paris, Laffont, 2008, p. 498.



Le Franc-Montagnard

**Etes-vous abonné(e) à votre
journal 100% local ?**

**Contact par adm@franc-mont.ch
ou 032 951 1655**

Publications 2022-2023

Col Hervé de Weck

JAUN, Rudolph, *Histoire de l'Armée suisse du XVII^e siècle à nos jours*. Neuchâtel, Alphil, 2023.

Rudolf Jaun, professeur d'histoire moderne et d'histoire militaire à l'Université de Zurich, chef du département « Histoire militaire » à l'Académie militaire jusqu'en 2012, comblait une lacune avec l'édition en allemand d'une *Histoire de l'Armée suisse du XVII^e siècle à nos jours*, première évocation exhaustive de l'Armée d'un petit État situé au cœur de l'Europe – entouré de grandes puissances – qui a dû se défendre contre des menaces réelles ou potentielles. Ce livre, brillamment écrit et soigneusement illustré, a été traduit en français.

Le livre décrit les disputes récurrentes sur la manière « appropriée » de combattre pour la Suisse avec une technologie militaire en constante évolution, qui va d'une armée de guérilla à une armée de haute technologie disposant d'armes nucléaires. La description des services d'ordre accomplis par l'Armée est particulièrement précieuse, car elle contribue à objectiver l'évaluation de ce point sensible. Le conflit dans le corps des officiers

suisse, à partir de 1890, entre une « éducation à la discipline virile » très prussienne au moyen d'exercices formels, façonnée par le futur général Wille, et la « direction nationale » qui tenait à conforter la primauté du citoyen-soldat, est expliqué en détail.

L'un des points forts de l'ouvrage de Rudolph Jaun est la description de la situation nouvelle à laquelle la Suisse a dû faire face après l'effondrement de la France en 1940. La communication réussie de la volonté de mener une guerre de résistance par le général Guisan, lors du rapport du Rütli en juillet 1940, et l'occupation du Réduit alpin comme « solution d'urgence » sont devenues un mythe durable en Suisse. La présentation des menaces externes et internes pesant sur la Suisse et son armée de 1939 à 1945 contribue à une vision impartiale des défis de cette période.

La période de la Guerre froide, caractérisée par un intense débat sur la doctrine et l'armement, a conduit à l'Organisation des troupes 61 et à la Conception 66. La présentation critique et approfondie du développement de l'Armée ainsi que des luttes politiques en relation avec la

défense permet une bonne compréhension des décisions politiques.¹

VENANT, Charles, 1815, pour la patrie et l'honneur. La guerre franco-suisse de 1815. Paris, Éditions Le Lys et le Lin, 2022. 311 pp.

Le désastre de Napoléon I^{er} en Russie ne provoque pas en Suisse un retour à l'Ancien Régime. Le Pacte fédéral et les constitutions des XXII cantons restent empreints des idées de la Médiation. La « mini-guerre franco-suisse de 1815 », racontée dans cet ouvrage, constitue une exception belliqueuse aux périodes d'échanges et de partenariats entre la France et la Suisse, débutant au XVI^e siècle, après la bataille de Marignan. Sous la pression des puissances coalisées à la fin des Cent-Jours, la Suisse abandonne sa neutralité et se range du côté des ennemis de la France. Au mois de juillet 1815, des forces confédérées envahissent et occupent la Franche-Comté, une campagne calamiteuse, sauf le siège de la forteresse de Huningue !

Trop ignorée dans l'historiographie suisse, la campagne de 1815, ainsi que les désordres qui se produisent dans les troupes s'avèrent déterminants pour la constitution d'une Armée suisse moderne ; la transition des milices cantonales vers une défense nationale commence. Après ce gros échec, on constitue en Suisse des formations fédérales (sanitaires, logistiques, de police

militaire, d'administration, de justice militaire), indispensables au bon fonctionnement d'une structure de défense. Des exercices impliquant des troupes de l'ensemble des cantons apparaissent comme une évidente nécessité : les Confédérés doivent unir leurs efforts dans la défense et la protection du pays face aux menaces extérieures. Après le premier camp fédéral en 1817, des périodes d'instruction intercantionales sont organisées. Sous l'impulsion d'officiers soucieux de moderniser la défense du pays, on applique le premier règlement militaire valable pour l'ensemble des troupes.

Pour la patrie et l'honneur, la guerre franco-suisse de 1815 de Charles Venant, jeune militaire français, marin et historien, montre une Suisse en pleine reconstruction, qui se met en campagne pour renforcer sa position. Elle prend alors conscience de ses limites, redéfinit sa politique de neutralité, réorganise son système de défense et décide de se mettre en retrait pour mieux se protéger et préserver sa stabilité intérieure. Une histoire tellement actuelle !²

MEUWLY, Olivier, Une brève histoire constitutionnelle de la Suisse. Neuchâtel, Alphil, Collection Focus, 2023. 119 pp.

Les fondements constitutionnels de la Suisse moderne datent de 1848. Remaniés à plusieurs reprises, notamment à

¹ D'après Peter Muff, membre du comité de l'Association suisse d'histoire et de sciences militaires (ASHSM).

² D'après l'avant-propos du divisionnaire Guy Vallat, attaché suisse de défense à Paris.

l'occasion de la révision totale de 1874, puis par une foule de révisions partielles, dès que l'initiative populaire autorisant à introduire dans la Constitution fédérale – même un seul article – a été intégrée dans le dispositif institutionnel en 1891. La Constitution de 1848, née au lendemain de la guerre du Sonderbund, n'apparaît pas comme le point de départ d'une évolution ultérieure qu'elle serait seule à conditionner, ni comme le point d'arrivée d'une trajectoire historique destinée à sacraliser les principes qui sous-tendent nos institutions actuelles.

Pour comprendre son importance, il convient de la placer dans la longue durée de l'histoire institutionnelle suisse. La présente synthèse expose ainsi ce que furent les institutions de l'ancienne Confédération, puis les causes directes de la Constitution de 1848, les innovations que celle-ci apporta et la capacité d'adaptation dont elle témoigna.

« Le psychodrame de 1872 n'est plus qu'un mauvais souvenir. La Suisse politique peut se mettre au travail et ordonner un véritable plan d'action. C'est ce que prescrit la nouvelle Constitution. Les vaincus ne peuvent se prévaloir d'une quelconque injustice. Ils n'ont pas été oubliés : l'adoption du référendum contre les lois votées par le Parlement les avantage indiscutablement. L'avenir ne tardera pas à le montrer. Mais l'essentiel est atteint, la Confédération est armée pour affronter les mutations sociales dont le dernier quart du XIX^e siècle sera riche. » Une volonté d'intégration des minorités marque la construction politique

de la Suisse, ainsi qu'un système de gouvernement collégial qui s'achemine vers un système de concordance.

Gage de leur pérennité et de leur succès, les institutions suisses se caractérisent par une flexibilité avérée depuis leur naissance, dans des contextes toujours particuliers et pour répondre à des besoins précis. Ainsi de la neutralité...

STOECKLI, Fritz, *Espionnage russe depuis la Suisse 1914-1917.*

Les dépêches du général Golovan.
Genève, Slatkine, 2023. 187 pp.

En 2020, Fritz Stoeckli publie un ouvrage sur l'affaire des colonels qui défraie la chronique à la fin 1916 et accroît le fossé entre Alémaniques et Romands. L'auteur se base sur des documents jusqu'alors inexploités, montrant des collaborations du SR Suisse avec les Empires centraux, mais également les Alliés (Russes et Français), ce qui met en évidence l'espionnage russe depuis la Suisse et son acteur principal, le colonel, puis général Golovan, attaché militaire russe à Berne entre 1914 et 1917. L'auteur exploite 78 dépêches expédiées à Petrograd, certaines révélant des sources suisses.

Le brigadier Fritz Stoeckli a été professeur à l'Université de Neuchâtel et commandant de la brigade frontière 2. Membre du Centre d'études soviétiques de la Royal Military Academy Sandhurst (1984-1993) et conférencier au Staff College Camberley, il a publié des travaux sur les opérations de l'Armée soviétique

de la Seconde Guerre mondiale et de la Guerre froide. Membre du comité de l'Association suisse d'histoire et de sciences militaires (1991-2007), du bureau de la Commission internationale d'histoire militaire (2005-2015).



Dans L'affaire des colonels 1915-1916, Fritz Stoeckli a démontré que le SR suisse passait des informations, pas seulement aux Allemands comme on le prétendait à l'époque, mais également aux Russes.

Entre 1914 et 1918, la Suisse devient une plateforme pour tous les belligérants qui, profitant de sa neutralité et de sa situation géographique, y installent des bases de renseignement. Les Russes dépendent du soutien logistique des SR français qui profitent en retour de résultats obtenus par leur allié tzariste. Les activités des services français, allemands et autrichiens sont bien connues, contrairement à celles de la Russie. Des documents inédits réunis au cours de ces dernières années, provenant des archives russes, permettent de lever le voile, et à

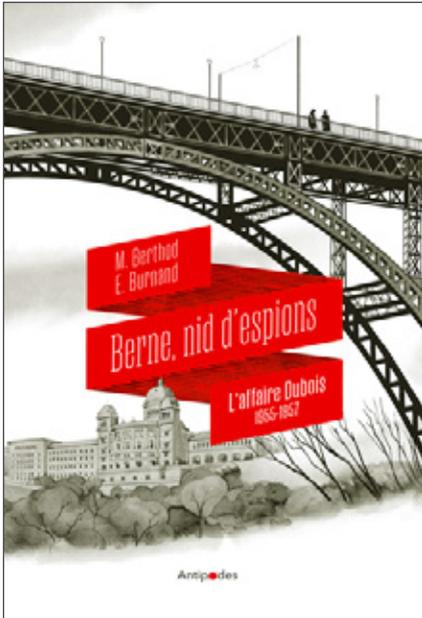
Fritz Stoeckli d'évoquer le contexte de l'espionnage russe en Europe, très cloisonné et coûteux, puis le travail du SR russe depuis la Suisse.

En 1916-1917, il existe quinze organisations et sous-organisations, contre cinq aux Pays-Bas et au Danemark. Elles dépendent du colonel Pavel Ignatiev, arrivé à Paris en décembre 1915, où il bénéficie d'un important appui des Français. Simultanément, l'attaché militaire russe à Berne, le colonel Golovan, dirige de manière autonome des agents actifs en Autriche-Hongrie et sur ses fronts principaux (Russie, Italie, Balkans).

L'examen d'un dossier de 78 dépêches transmises à Petrograd entre septembre 1915 et juillet 1916, conservées dans les archives russes, révèle que la moitié des informations sont correctes, mais d'un intérêt très limité, tandis que le reste est erroné ou invérifiable. Cette faiblesse de l'espionnage russe sur le terrain, assez générale et reconnue par le commandement de l'armée tzariste, n'est corrigée que quelques mois avant l'armistice germano-russe de décembre 1917. Le bilan s'avère par conséquent mitigé.

BERTHOD, Matthieu ; BURNAND, Eric, Berne, nid d'espions. L'affaire Dubois 1955-1957. Lausanne, Éditions Antipodes, 2023. 186 pp.

Les éditions Antipodes proposent un livre qui sort de l'ordinaire. Il s'agit d'abord d'une bande dessinée, due à Matthieu Berthod et Eric Burnand, puis d'un texte rédigé résumant l'affaire en



Le colonel brigadier Daniel, chef du SR militaire suisse.

quelques vingt-cinq pages, qui évoquent la fin dramatique de René Dubois, socialiste neuchâtelois, procureur général de la Confédération, à l'époque également responsable du contre-espionnage au niveau national, qui coiffe donc la police fédérale dirigée par Fritz Dick, en rivalité avec le renseignement militaire. Les milieux militaires et ceux de l'industrie d'armement ne lui pardonnent pas les enquêtes qu'il a lancées contre eux, dont l'affaire du colonel EMG Ryser et des commissions en relations avec l'acquisition des chars de combat *Centurion*.



Berne, mars 1957: sur fond de Guerre froide, d'insurrection en Algérie et d'une centaine de membres du FLN algérien réfugiés en Suisse, une sombre affaire d'espionnage met aux prises un policier fédéral véreux (Max Ulrich), qui a remis des dizaines de documents classifiés au « colonel » Mercier de l'ambassade de France à Berne, le chef du renseignement militaire suisse, la CIA, des

indépendantistes algériens et le procureur général de la Confédération qui s'est fait prendre dans les filets du « barbouze » Mercier. Avec l'accord du procureur, l'ambassade d'Égypte à Berne se trouve sur écoute, des documents confidentiels fuient. Le scandale ébranle la neutralité suisse, entraînant la chute du procureur général de la Confédération, René Dubois, qui se suicide.

« Neutre – La Suisse à l'ère de la guerre hybride », *Les Cahiers de la Renaissance vaudoise*, 2023.

La reprise en bloc des sanctions européennes contre la Russie signe-t-elle la fin de la neutralité helvétique, ou n'est-ce qu'une nouvelle adaptation d'une notion à géométrie variable ? Pour la première fois depuis février 2022, un ouvrage

examine la neutralité et les engagements de la Suisse dans la crise actuelle, avec des points de vue historiques (Jean-Jacques Langendorf et Pierre Streit), militaire (Edouard Hediger), juridique (Jérémy-David Benjamin) et politique (Jean-Baptiste Blesset Félicien Monnier).

Ces auteurs, loin d'une nostalgie helvétisante, réaffirment le sens et la pertinence de la neutralité de la Suisse dans un monde en ébullition. Rappelant que la politique internationale est d'abord faite d'intérêts, ils interrogent sur la pertinence, pour la Suisse, de s'aligner sur un axe Washington – Bruxelles – Kiev au nom d'un prétendu « bloc de valeurs démocratiques ». Dans une perspective à long terme, la neutralité sert d'abord l'unité de notre Confédération, faite de communautés et de cultures multiples.

« Dans l'ère de détente qui suivit l'effondrement de l'Union soviétique et de ses satellites, dans cette fatale époque d'illusions, de dialogue, de mains tendues, de dividendes de la paix, de décharges sociales et diplomatiques de museaux, le sens de la neutralité, conjointement avec celui des traquenards de l'histoire, échappera complètement à nos élites politiques. » (Jean-Jacques Langendorf)

« Le modèle suisse de neutralité renvoie à une conception de la « défense active », voire de la « défense générale », deux expressions bien connues durant la Guerre froide mais un peu rapidement oubliées ensuite. (...) La « défense active » implique pour un État comme la Suisse d'avoir la capacité de se défendre militairement, de le faire seul jusqu'à un certain point et durant un certain temps. » (Pierre Streit)

« Parce qu'elles se veulent aujourd'hui coercitives, les sanctions relèvent plus du *hard power* que du *soft power*. Bien qu'elles soient un outil essentiellement symbolique utilisé faute de pouvoir recourir à l'outil militaire, même uniquement dissuasif, et bien que leur efficacité soit discutable, les sanctions sont sans conteste une arme de la guerre hybride. » (Edouard Hediger)

« Si les décisions et les déclarations de notre Gouvernement ne sont plus perçues comme allant dans le sens de la neutralité, celle-ci tombe d'elle-même. Nous avons beau la réaffirmer, elle a perdu sa crédibilité. Ce ne sont pas les juristes de l'administration fédérale qui peuvent proclamer unilatéralement notre neutralité ; elle doit aussi être acceptée et reconnue par le reste du monde. » (Jean-Baptiste Blesset)

Edouard Hediger, définit la guerre hybride, présente les différences de doctrines entre l'Occident et la Russie au sujet de l'escalade des mesures vers la guerre. Les Russes ne font pas de distinction entre les armes, qu'elles soient balistiques, diplomatiques, cyber ou économiques ; ils subordonnent le tout à la volonté politique du chef. Ainsi, les sanctions économiques sont déjà fondamentalement un acte de coercition belliqueux. Alors que la guerre se porte dans les sphères cyber, informationnelles et économiques, la Suisse a beau être un îlot entouré par l'Union européenne et l'OTAN, elle peut être aujourd'hui impliquée dans des conflits où il n'est plus nécessaire de traverser des frontières pour attaquer.

Félicien Monnier distingue entre morale individuelle et morale politique pour récuser toute accusation d'« indécence » dans la neutralité. Un État a pour mission de réaliser le bien commun, en préservant le cadre de vie de ses citoyens pour leur permettre de déployer leur liberté individuelle. Le jeu d'équilibrisme de la neutralité donne aux réalités nationales suisses leur place dans l'ordre du monde.

L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) informe sur les abris de protection civile

Dans le contexte de la guerre en Ukraine, la population suisse manifeste un fort intérêt pour les abris. L'OFPP, tenant compte de cette évolution, a publié une brochure à l'intention du public, plus particulièrement des propriétaires d'abris. Il les

informe sur le but et l'effet protecteur de ces ouvrages, leur structure, leur équipement, leur utilisation et leur entretien en temps de paix, ainsi que sur leur préparation, leur aménagement et l'attribution des places protégées en cas de menace.

Un abri est une construction souterraine située au sous-sol d'un immeuble. Communément appelés abris antiaériens, ils servent à protéger la population en cas de conflit armé, mais également lors de catastrophes naturelles ou anthropiques. La majeure partie de la population habite des bâtiments équipés d'abris protégés.

À défaut, elle peut disposer d'abris publics à proximité du lieu d'habitation.

Les abris, conçus en premier lieu pour le cas d'un conflit armé, doivent résister aux effets des armes modernes, c'est-à-dire offrir une protection contre les toxiques de combat « Nucléaire-Bactériologique-Chimique », contre les tirs à courte portée des armes conventionnelles. Chaque habitant doit disposer d'une place protégée : quelque 370 000 abris privés et publics offrent environ 9 000 000 de places protégées, ce qui correspond à un taux de couverture de plus de 100 %, avec toutefois des différences cantonales et des lacunes locales. Les abris sont construits et équipés de manière rudimentaire afin de réduire au maximum les coûts, l'espace nécessaire et les frais d'entretien.

Les autorités suivent et évaluent en permanence la situation en matière de politique de sécurité. Si un conflit armé paraît imminent en Suisse ou dans les pays

limitrophes, les abris sont attribués à la population à titre préventif. Ils sont rendus opérationnels dans un délai de cinq jours, afin de pouvoir les occuper de manière ordonnée.

Les abris doivent être vidés sur ordre et aménagés, le cas échéant, sous la direction de la Protection civile. Tout le matériel doit être enlevé, à l'exception des systèmes de ventilation et d'éclairage. Aucun matériel inflammable ne doit se trouver dans les locaux situés à côté ou au-dessus de l'abri. Les espaces souterrains adjacents permettent de stocker les provisions et les objets essentiels à la survie, lorsque ceux-ci ne peuvent trouver place dans l'abri.

Il convient de faire la distinction entre l'occupation des abris ordonnée à titre préventif et le séjour en cas de danger imminent. Les provisions de secours (en particulier les boissons et les aliments non périssables) peuvent en grande partie être stockées à l'avance dans l'abri ou à proximité. Lors d'un séjour dans un abri, la

population devrait pouvoir se ravitailler pendant plusieurs jours sans aide extérieure. En cas de danger, avant de quitter le logement, il convient de :

- suivre les consignes des autorités,
- préparer les bagages d'urgence, y compris les documents personnels,
- prévoir une radio FM à piles et des piles de rechange,
- préparer la nourriture, y compris les aliments spéciaux, ceux pour nourrissons et les médicaments,
- fermer les fenêtres et les portes, éteindre les appareils électriques, fermer les conduites de gaz, éteindre les feux ouverts,
- informer les habitants de l'immeuble, le cas échéant les soutenir,
- héberger au mieux les animaux domestiques, leur fournir de l'eau et de la nourriture,
- sur ordre des autorités, verrouiller la porte et les volets blindés et mettre en service l'appareil de ventilation.

Obligation de construire des abris

L'obligation de construire des abris reste en vigueur, notamment pour combler les lacunes dans l'infrastructure de protection et pour tenir compte de l'augmentation de la population. Aujourd'hui, l'accent est mis sur le maintien de la valeur, l'entretien et la rénovation de l'infrastructure existante.

Lorsqu'il n'y a pas assez de places protégées dans une commune, les propriétaires d'immeubles doivent réaliser, équiper et entretenir des abris lors de la construction d'habitations. Toutefois, les abris ne doivent être construits que dans les grands ensembles (à partir de 38 pièces ou 25 places protégées). Dans les régions où il n'y a pas assez d'abris, les communes doivent construire, équiper et entretenir des abris publics. Si aucun abri n'est réalisé lors de la construction d'une maison, le propriétaire doit verser une contribution de remplacement.

Les cantons peuvent désaffecter les abris qui ne répondent plus aux exigences minimales. Les abris répondant aux exigences minimales peuvent être désaffectés, pour autant qu'une transformation dans des bâtiments existants serait rendue disproportionnellement plus difficile ou impossible en raison de la présence d'un abri, si l'abri est situé dans une zone très menacée, s'il existe un excédent de places protégées, si la rénovation occasionnait des coûts excessifs.

SAINSAULIEU, Ivan ; LERESCHE, Jean-Philippe, *C'est qui ton chef ? Sociologie du leadership en Suisse.* EPFL Press.

C'est quoi un chef en Suisse? Curieusement, personne n'a jusqu'ici traité frontalement cette question, pourtant fondamentale. Au pays de la concordance, de la collégialité et de la paix du travail, comment s'exerce l'autorité? À l'évidence, il n'existe pas qu'une seule façon d'exercer le pouvoir. Les citoyens et citoyennes ne semblent pas obsédés par leurs chefs, qui retombent aussi vite dans l'anonymat qu'ils en sont sortis, mais tous subissent

une contrainte hiérarchique, notamment au travail.

Cet ouvrage pose l'hypothèse d'une faible personnification du leadership et d'un fort autocontrôle normatif.

Ayant mené l'enquête dans de nombreux univers professionnels (hôpital, prison, science, travail social, hôtellerie, police, armée, grande distribution, industrie, danse et musique, télévision, informatique, sport, institutions politiques, etc.), les auteurs proposent un tour d'horizon des chefferies helvétiques.

Derrière des apparences débonnaires, le management hiérarchique a encore de belles heures devant lui.

Ivan Sainsaulieu partage son temps d'enseignement et de recherche entre la France et la Suisse. Résident à Lausanne, il a effectué un mandat pour l'EPFL. Professeur des universités depuis 2012, il est en poste à l'Université de Lille 1, à l'Institut universitaire de technologie.

Jean-Philippe Leresche est professeur ordinaire de science politique à l'Institut d'études politiques et à l'Observatoire science, politique et société de l'Université de Lausanne. Ses travaux concernent les politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche en Suisse, ainsi que les politiques urbaines et régionales en Suisse et en Europe. Auteur et co-auteur de plus de vingt ouvrages, il préside le comité scientifique de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, le comité d'édition de la collection « Savoir suisse ».

RAIFFEISEN

Banque Raiffeisen Région Delémont

Nous versons les cent premiers francs
à l'ouverture d'un plan d'épargne en
fonds de placement durables.



F I D U C I A I R E

CABINET **G**ESTION ET **C**ONSEILS

EXPERIENCE - COMPETENCE - CONFIDENTIALITE

*Au service des entreprises et des particuliers
depuis 1995*

Béat Leuenberger

*2345 Les Breuleux
Case postale 36*

*Tél. 032 954 20 64
cabinet.cgc@bluwin.ch*



improving air quality.since 1976



**HERSTELLUNG
VON LUFTFILTERN**

FILTERSYSTEME
ENTWICKLUNG
BERATUNG

**FABRICATION
DE FILTRES A AIR**

SYSTÈMES DE FILTRATION
DÉVELOPPEMENT
CONSEIL

CH-4410 Liestal Hammerstrasse 27 Tel. +41 61 927 42 20 Fax +41 61 927 42 29
www.ltbag.ch ltb.info@ltbag.ch

THALES

Building a future we can all trust

Thales Training Support

Partenaire du
Centre d'Instruction
au Combat de Bure